

AGREGATION EXTERNE DE GEOGRAPHIE 2004

RAPPORT

Par

Michel HAGNERELLE : président du jury.

Jean-Luc PINOL, Laurent SIMON : vice-présidents du jury

Jean-Pierre RENARD : secrétaire général du jury

Sommaire

1. Présentation du concours

- 1.1. Liste des membres du jury
- 1.2. Commentaires et observations du président
- 1.3. Textes officiels et descriptif des épreuves

2. Résultats et commentaires des épreuves écrites

- 2.1. Composition de géographie thématique
- 2.2. Composition de géographie des territoires
- 2.3. Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie
- 2.4. Composition d'histoire

3. Résultats et commentaires des épreuves orales

- 3.1. Commentaire de documents géographiques
- 3.2. Leçon de géographie, hors programme
- 3.3. Commentaire et confrontation de documents d'histoire

1. Présentation du concours

1.1. Liste des membres du jury

Président

Michel HAGNERELLE

Inspecteur général de l'éducation nationale
Doyen du groupe histoire et géographie

Vice-présidents

Jean-Luc PINOL

Professeur des universités
Institut des Sciences de l'homme – Lyon

Laurent SIMON

Professeur des universités
Université Paris 1 -Sorbonne

Secrétaire général

Jean-Pierre RENARD

Professeur des universités
Université d'Artois – Arras

Membres du jury

Elisabeth APPRIII - DORIER

Maître de conférences
Université de Provence – Marseille

Pierre BECKOUCHE

Professeur des universités
Université Paris 1 - Sorbonne

Catherine BIAGGI

Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale
Académie de Grenoble

Béatrice COLLIGNON

Maître de conférences
Université Paris 1 - Sorbonne

Chantal FEVRIER

Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale
Académie d' Aix-Marseille
(histoire)

Jean-Christophe GAY

Professeur des universités
Université Paul Valéry - Montpellier

Philippe GERVAIS-LAMBONY

Maître de conférences
Université Paris X - Nanterre

Jean-Marie GUILLON

Professeur des universités
Université de Provence – Aix-Marseille 1
(histoire)

Marie-José LOUVEAUX

Professeur de classes préparatoires aux grandes écoles
Lycée Chaptal - Paris

Michel NASSIET

Professeur des universités
Université d'Angers
(histoire)

Didier POTON

Professeur des universités
Université de La Rochelle
(histoire)

Dominique RIVIÈRE

Professeur des universités
Université Paris XIII

Muriel ROSEMBERG

Maître de conférences
Université de Picardie - Amiens

Jean-François STASZAK

Maître de conférences
Université Paris 1 – Sorbonne

Jean-Claude THOURET

Professeur des universités
Université Blaise Pascal – Clermont Ferrand II

Bernard VALADAS

Professeur des universités
Université de Limoges

1.2. Commentaires et observations du président

Le concours de l'agrégation de géographie recrute, comme c'est sa vocation, des futurs enseignants de qualité. Si la session 2004 n'a pas été au niveau de l'excellent « cru » 2002, le jury a constaté avec satisfaction un bon niveau général des admis qui devraient répondre aux attentes de notre système éducatif de géographes de haut niveau, qu'il s'agisse de professeurs exerçant dans les classes du secondaire, dans les classes préparatoires aux grandes écoles, d'enseignants-chercheurs des universités ou encore de futurs personnels d'encadrement (notamment les inspecteurs pédagogiques régionaux). Dans ses critères d'évaluation, le jury a bien en tête les besoins fondamentaux de nos institutions scolaires et universitaires : disposer d'enseignants faisant preuve d'une vraie culture disciplinaire et des qualités de communication écrite et orale qui sont consubstantielles au métier de professeur.

Le jury attend des candidats qu'ils fassent preuve d'une véritable culture géographique (et aussi historique).

On doit une nouvelle fois répéter que le concours de l'agrégation sanctionne avant tout **une culture générale tant en géographie qu'en histoire** ; il évalue des compétences de généralistes et non de chercheurs spécialistes ; c'est son fondement et ce qui fait son intérêt. Cette culture ne peut être acquise uniquement l'année du concours. L'agrégation permet de valoriser des connaissances et des méthodes acquises tout au long de la formation scolaire et universitaire. Le travail de préparation au concours doit bien se situer dans cette perspective. Comme l'indiquaient déjà les rapports des sessions précédentes, il n'est absolument pas indispensable, l'année de préparation du concours, d'absorber une grande quantité d'ouvrages, plus ou moins bien assimilés. Plutôt que de risquer de se perdre dans des bibliographies parfois décourageantes, les candidats ont tout intérêt à concentrer leur

travail sur une vraie maîtrise de quelques références centrales qui leur donnent les clés d'entrée et les points d'appui pour répondre à la totalité des sujets proposés à l'écrit ou à l'oral. Parmi ces lectures, doivent figurer les ouvrages qui permettent de cerner les enjeux épistémologiques des sujets et de les replacer de manière simple et pertinente dans les grands débats qui animent les sciences géographiques et historiques.

Tout candidat doit avoir le souci d'utiliser prioritairement cette culture progressivement acquise pour traiter tout sujet écrit ou oral. Il doit aussi impérativement **avoir le réflexe d'aborder tout sujet en géographe**. Cela suppose qu'il définisse avec soin chacun des termes, chacune des notions utilisées, qu'il détermine des problématiques inscrites dans le spatial **et le territorial faisant intervenir des acteurs**, qu'il appuie systématiquement son raisonnement sur des cartes et des croquis, qu'il sache jouer des échelles et de leurs articulations.

Le jury attend aussi d'un futur agrégé qu'il soit capable de faire la part entre une approche scientifique d'une question et les jugements de valeur qui s'y rapportent, qu'il sache se démarquer des idées reçues ou des formulations journalistiques quand un sujet traite de l'actualité. Autrement dit, il faut que le candidat exerce son esprit critique, y compris vis à vis du sujet posé et qu'il montre que, dans bien des cas, il n'y a pas de réponses toutes faites ou définitives aux questions posées.

Les candidats ont globalement pris la mesure des nouvelles épreuves du concours.

Le jury peut confirmer le constat établi dans le rapport de la session 2003 : le nouveau concours a pris sa vitesse de croisière. On le constate en premier lieu dans une **bien meilleure appréhension de la place des documents dans le concours**. Visiblement les préparations tant en histoire qu'en géographie, ont le souci d'intégrer de manière très présente la démarche d'analyse du dossier de documents. On ne peut que s'en féliciter car trois épreuves sur sept (l'épreuve écrite de géographie sur dossier, les épreuves orales de commentaire de documents en histoire et en géographie) reposent directement sur l'étude d'un ensemble documentaire.

Les remarques formulées dans ce rapport sur les épreuves concernées s'étendent largement sur les conseils que l'on peut donner aux candidats dans ce domaine. On se contentera ici de faire quelques rappels généraux. Dans ces trois épreuves, il s'agit de réaliser, sous des formes différentes, **un commentaire de documents et non une composition ou une leçon appuyée sur des documents**. Dans tous les cas, chacun des documents doit être commenté, dans ses aspects les plus importants, selon sa spécialité, selon l'intérêt géographique ou historique qu'il présente et, bien évidemment, ce qu'il apporte au sujet posé. Il doit toujours être l'objet d'un regard critique, tant en ce qui concerne ses sources, sa construction, sa destination, y compris lorsque ses origines lui confèrent a priori de solides références scientifiques. Chaque document doit aussi être mis en perspective, confronté aux autres documents du dossier ; l'ensemble du dossier doit être soumis à un examen critique, par rapport au sujet posé.

Le jury se doit ainsi d'évaluer cette posture première vis à vis du document ou du dossier documentaire que tout enseignant doit avoir en permanence quand il sélectionne les supports de travail de ses élèves ou de ses étudiants.

Il s'agit de recruter de futurs enseignants.

Parmi ses critères d'évaluation, le jury garde toujours à l'esprit qu'il recrute de futurs enseignants, en l'occurrence des professeurs d'histoire et de géographie. Il importe que préparateurs et candidats prennent bien en compte les qualités qui sont ainsi évaluées. Il faut rappeler aux candidats à l'enseignement de l'histoire et de la géographie qu'ils doivent éviter tout cloisonnement des deux disciplines, ne pas oublier la géographie quand ils font de l'histoire (la réflexion géographique ne doit pas être absente du travail d'histoire) et inversement.

A l'oral, les **qualités de communication** constituent un atout indéniable ; il faut donc s'y préparer activement : savoir poser sa voix, regarder le jury, ne pas être figé sur ses notes, se déplacer, occuper l'espace, utiliser le tableau et le rétroprojecteur...et aussi adopter la présentation la plus vivante possible (notamment quand on présente des documents, il faut s'arranger que le jury les voit bien).

Les candidats doivent aussi savoir que le succès au concours de l'agrégation (comme aux autres concours de recrutement d'enseignants) débouche, dès l'année scolaire suivante, sur **un stage probatoire** comprenant des enseignements en responsabilité directe dans des classes du secondaire et des moments importants de formation dans un IUFM ; **ça n'est qu'à l'issue de cette année de stage, si l'évaluation est positive, que leur est conféré le grade de professeur agrégé titulaire.**

Les épreuves d'admissibilité

Cette année, 539 candidats étaient inscrits (472 en 2002 ; 512 en 2003) ; 271 candidats ont composé dans les quatre épreuves (234 en 2002 ; 298 en 2003). On peut donc constater que le nombre d'inscrits et de présents se stabilise après une chute forte à la fin des années 90 et au début des années 2000 (comme pour la majorité des agrégations externes).

La barre de l'admissibilité a été fixée à 33 points, soit 8,25/20 (29 en 2002 ; 28 en 2003), 70 candidats ont été retenus (dont 16 qui étaient déjà admissibles en 2003) pour 35 postes à pourvoir ; soit 5 postes de moins qu'en 2003, mais un nombre égal à l'année 2000.

Pour les quatre épreuves écrites, les correcteurs ont largement utilisé l'échelle des notes :

- composition de géographie thématique : de 1 à 17
- composition de géographie des territoires : de 0,5 à 19
- épreuve sur dossier : de 0,5 à 18
- composition d'histoire : de 1 à 16

Épreuves d'admissibilité	Nombre de présents	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles
Géographie thématique	292 (263 en 2002 ; 312 en 2003)	5,97 (5,8 en 2002 ; 5,4 en 2003)	11 (10,8 en 2002 ; 9,7 en 2003)
Géographie des territoires	281 (224 en 2002 ; 305 en 2003)	5,57 (6,3 en 2002 ; 4,9 en 2003)	10,74 (11,2 en 2002 ; 9,6 en 2003)
Épreuve sur dossier	276 (243 en 2002 ; 302 en 2003)	6,68 (6,3 en 2003)	11,21 (9,6 en 2002 ; 9,7 en 2003)
- Espace, territoires, sociétés	95 (108 en 2002 ; 99 en 2003)	6,86 (7,4 en 2002 ; 5,4 en 2003)	
- Milieux et environnement	76 (47 en 2002 ; 129 en 2003)	6,81 (6,5 en 2002 ; 6,7 en 2003)	
- Aménagement	105 (88 en 2002 ; 74 en 2003)	6,38 (5,7 en 2002 ; 6,6 en 2003)	
Histoire	271 (234 en 2002 ; 298 en 2003)	5,19 (4,1 en 2002 ; 4,3 en 2003)	9,20 (8,6 en 2002 ; 8,6 en 2003)

Les épreuves d'admission

70 candidats ont été entendus et, à l'issue du concours, la barre d'admission a été placée à 105 points (105 en 2002 ; 92 en 2003), soit une moyenne de 8,08/20 (8,1 en 2002 ; 7,1 en 2003).

Le premier et le second du concours ont totalisé respectivement 187 et 184 points, ce qui représente une excellente moyenne de 14,38/20 et 14,15/20, même si la tête du concours était supérieure en 2003 (200 et 193 points) et surtout en 2002 (223 et 222 points).

Le niveau global du concours reste très satisfaisant : 18 admis ont dépassé la moyenne globale de 10/20 (20 en 2003 ; 15 en 2002). Le dernier candidat admis l'a été avec une moyenne de 8,08/20 ce qui est fort honorable compte tenu du niveau d'exigence du concours.

Au total, les 35 postes ont été pourvus avec un équilibre entre les filles (16) et les garçons (19). Parmi les 15 premiers, les filles l'emportent largement (10) même si, cette année, les garçons occupent les trois premières places. Sur les 35 admis, 6 étaient déjà admissibles en 2003.

Epreuves d'admission	Moyenne des présents	Moyenne des admis
Commentaire de documents géographiques	8,34 (7,1 en 2003)	11,09 (10,1 en 2003)
Leçon de géographie hors programme	6,71 (6,2 en 2003)	9,80 (8,8 en 2003)
Commentaire de documents d'histoire	6,93 (7 en 2003)	9,23 (9,3 en 2003)

Notes des admissibles	Nombre de candidats ayant obtenus ces notes		
	Commentaire de documents géographiques	Leçon de géographie hors programme	Commentaire de documents d'histoire
< 5	13	27	27
5 à 10	32	25	25
11 à 15	17	13	13
> 15	8	5	5

Comme l'indiquait le rapport de la session 2003, les épreuves d'histoire occupent désormais une place importante dans l'agrégation de géographie (4 coefficients sur 12) augmentant les chances de succès de certains candidats. Cela doit inciter tous les candidats à **préparer avec le plus grand soin les questions d'histoire**, d'autant qu'ils seront amenés à enseigner dans le secondaire l'histoire et la géographie à égalité.

Une « photographie » des candidats

Par sexe

	Inscrits	Admissibles	Admis
Filles	230	34	16
Garçons	309	36	19

Par âge

Années de naissance	Présents	Admissibles	Admis
Entre 1946 et 1970	24	0	0
Entre 1971 et 1977	94	10	4
1978-1979	80	17	5
1980-1981	97	41	24
1982	3	2	2

La structure par âge des admissibles et des admis montre une très forte prédominance des candidats jeunes, voire très jeunes ; les deux tiers des admis sont nés en 1980 et 1981. Le plus âgé des admis est né en 1975, les deux plus jeunes en 1982.

Les résultats sur plusieurs années montrent cependant que quelques candidats nettement plus âgés ont été admis, et aussi qu'un nombre non négligeable accède à la bi-admissibilité, ce qui constitue une promotion pour les professeurs certifiés.

Par titres ou diplômes

Titres ou diplômes	Présents	Admissibles	Admis
Doctorat	10	3	1
CAPES-PLP2	23	2	1
DEA-DESS	65	12	6
Maîtrise de géographie	183	50	26
Maîtrise d'histoire	10	3	1

Si l'on croise les critères des titres et diplômes et de l'âge, on observe une très nette dominante des candidats jeunes, titulaires d'une maîtrise, qui se présentent au concours dans la foulée de l'obtention de cette maîtrise.

Par académies

Académies	2003		2004	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
Aix-Marseille	2	1	1	0
Amiens	2	1	-	-
Bordeaux	2	0	4	1
Caen	1	0	-	-
Clermont-Ferrand	2	1	2	0
Corse	-	-	1	1
Grenoble	4	3	2	0
Lille	4	1	5	2
Limoges	3	0	1	0
Lyon	13	11	14	11
Montpellier	2	0	-	-
Nancy-Metz	2	0	1	0
Nantes	2	0	2	1
Nice	-	-	1	1
Orléans-Tours	-	-	1	0
Paris- Créteil-Versailles	35	19	26	14
Poitiers	-	-	1	0
Reims	-	-	1	0
Rennes	3	1	4	1
Rouen	-	-	2	2
Strasbourg	1	1	-	-
Toulouse	1	1	1	1

La répartition par académies pour les sessions 2003-2004 confirme la dominante parisienne (47 % des admis en 2003 ; 40 % en 2004) suivi par le pôle lyonnais (27 % des admis en 2003 ; 35 % en 2004) ; pour les deux sessions, Parisiens et Lyonnais accaparent donc les trois-quarts des postes mis au concours. Mais cela n'exclut pas la présence, à l'admissibilité ou à l'admission, d'autres académies, de façon assez durable (Lille....) ou plus occasionnelle selon les années, ce qui ne peut qu'**encourager toutes les universités à préparer activement ce concours.**

1.3. Textes officiels et descriptif des épreuves

ARRÊTÉ DU 21-2-2001

JO DU 2-3-2001

Vu D. n° 72-580 du 4-7-1972 mod. ; A. du 12-9-1988 mod.

Article 1 - À l' annexe I de l' arrêté du 12 septembre 1988 susvisé fixant les épreuves de certaines sections du concours externe de l' agrégation, les dispositions ci-après, relatives à la section géographie, sont insérées entre les dispositions concernant, d' une part, la section lettres modernes, et d' autre part, la section langues vivantes étrangères :

Section géographie

A - Épreuves écrites d' admissibilité

1) Composition : géographie thématique

(durée : sept heures ; coefficient 1).

Il s' agit d' une épreuve intégrant des concepts et des savoirs appartenant aux différentes branches de la géographie. Les thèmes au programme sont choisis dans un champ très ouvert incluant l' épistémologie et l' histoire de la géographie. Le cas échéant, des documents peuvent être fournis. La réalisation de carte(s) et/ou de croquis est un élément important d' appréciation.

2) Composition : géographie des territoires

(durée : sept heures ; coefficient 1).

Dans cette épreuve, l' accent est mis sur la différenciation spatiale et le jeu des différentes échelles de l' analyse, dans le cadre de la question ou des questions figurant au programme. Le cas échéant, des documents peuvent être fournis. La réalisation de carte(s) et/ou de croquis est un élément important d' appréciation.

3) Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie

(durée : sept heures ; coefficient 1).

Cette épreuve est constituée par un travail sur documents, hors programme. Elle comporte les trois options ci-après correspondant aux trois principales filières de formation suivies par les étudiants en géographie :

- espaces, territoires, sociétés ;
- milieux et environnement ;
- aménagement.

Les candidats choisissent leur option au moment de l' épreuve, après avoir pris connaissance des sujets. L' épreuve consiste en plusieurs exercices tels que : contrôle de connaissances de base ; analyses, études critiques, interprétation de documents divers ; rédaction de brèves synthèses (une à deux pages) ; production d' une carte ou d' un croquis à partir de documents.

4) Composition d' histoire dans le cadre d' un programme

(durée : sept heures ; coefficient 1).

B - Épreuves orales d' admission

1) Commentaire de documents géographiques

(durée de la préparation : six heures ; durée de l' épreuve : cinquante-cinq minutes maximum [exposé : trente minutes maximum ; entretien : vingt-cinq minutes maximum] ; coefficient 3).

Les documents géographiques - notamment cartes à différentes échelles, croquis, graphiques, photographies, images satellites, tableaux statistiques, textes - portent sur les questions au programme des deux compositions de l' écrit.

2) Leçon de géographie, hors programme

(durée de la préparation : six heures ; durée de l' épreuve : cinquante-cinq minutes maximum [exposé : trente minutes maximum ; entretien : vingt-cinq minutes maximum] ; coefficient 3).

Le candidat tire au sort un sujet qui relève, soit de la géographie thématique, soit de la géographie des territoires.

3) Commentaire et confrontation de documents d' histoire sur une des questions figurant au programme

(durée de la préparation : six heures ; durée de l' épreuve : cinquante-cinq minutes maximum [exposé : trente minutes maximum ; entretien : vingt-cinq minutes maximum] ; coefficient 3).

2. Résultats et commentaires des épreuves écrites

2.1 Composition de géographie thématique

Durée : 7 heures

Sujet : « Seuils et discontinuités dans la définition, la délimitation, la prévision et la prévention des risques et des catastrophes »

La moyenne des 292 copies de géographie thématique est légèrement inférieure à 6. Le jury a eu le plaisir d' en lire quelques-unes d' excellente qualité (16/20) et plusieurs de bon niveau (11 à 15/20). Pourtant, le nombre non négligeable de copies indigentes ou hors sujet reflète trois écueils : on ne prête pas assez attention aux différents concepts ; la culture géographique et bibliographique s'avère insuffisante ; les études de cas et leur illustration sont négligées. Il convient de **bâtir la composition sur des exemples concrets et bien illustrés** par des croquis, diagrammes ou tableaux, à placer au cours de l' exposé plutôt qu' à la fin de la copie.

Rappels et définition du sujet

Les définitions doivent trouver leur place dans l' introduction Le jury n' attendait ni un catalogue des risques dans le monde ni une revue des discontinuités. Le sujet ne se résumait pas à l'impact des risques naturels et technologiques ; **on ne pouvait pas oublier les risques collectifs ou sociaux ni ceux du vivant**, mais il était inutile de les regrouper dans une typologie périlleuse. Il importait de définir avec soin toutes les notions, car le sujet faisait interagir, d' une part, les seuils et discontinuités dans la géographie des risques et des catastrophes, et, d' autre part quatre étapes, conceptuelles (définition, délimitation) et appliquées (prévision, prévention), de la gestion des risques.

Trop de candidats définissent le risque par une équation, au lieu d' une fonction de l' aléa et de la vulnérabilité, ou par l' endommagement, qui n' est qu' une conséquence de la catastrophe. **Le risque englobe en fait l' aléa, la vulnérabilité, les enjeux et la capacité de réponse ou résilience** C' est aussi le produit d' une construction sociale et d' un corpus de représentations variables selon l'époque et la société exposée. Une **catastrophe** est la matérialisation brutale et plus ou moins ponctuelle de l'impact de l' aléa. Le désastre, dont l'aire d'impact ne coïncide pas toujours avec celle du risque, entraîne des effets spatio-temporels directs ou différés dans un territoire endommagé. Le concept de catastrophe implique directement l' existence de seuils et d' une rupture et, en corollaire, ses conséquences engendrent de nouveaux seuils et risques. La période postérieure à la catastrophe devait être aussi prise en compte, car l'endommagement subi introduit un nouveau système dont le seuil de résilience est différent du précédent.

De nombreux candidats ont rappelé les différents types de seuils et de discontinuités, statiques et dynamiques, endogènes et exogènes, qu'il fallait cependant resituer à diverses échelles dans le cadre de la géographie des risques. Un seuil contient la notion de gradient, la discontinuité celle de frontière et souvent de rupture dans un continuum spatio-temporel ; mais il existe d' autres discontinuités, les fragmentations sociales en ville par exemple, que la situation de risque peut révéler. Rupture majeure, la catastrophe se déclenche lorsque certains seuils sont brutalement franchis durant une crise. **La crise**, étape névralgique entre le risque imminent et le désastre, a été oubliée dans les copies, alors que l' examen de ces événements (cf. la crise de la vache folle) permettait de démontrer la dialectique entre les seuils d' apparition, de propagation, de détection et les réponses apportées par les divers acteurs (scientifiques, responsables de la santé, politiques, association des victimes).

Le sujet invitait à poser **trois catégories de questions** : dans quelle mesure les discontinuités et les seuils permettent-ils d'appréhender la géographie des aléas, des risques et des catastrophes ? La délicate délimitation des risques ne crée-t-elle pas à son tour des seuils et des discontinuités au sein des territoires et des sociétés exposés ? Quel rôle joue le seuil dans les méthodes de prévision et quelles conséquences les discontinuités entraînent-elles pour les stratégies de prévention des risques ?

Plan et pistes de réflexion possibles

Plusieurs plans sont possibles, à condition de les annoncer clairement dès l' introduction. On pouvait commencer en posant cette question : à partir de quel seuil spatial et temporel, socio-économique et culturel, passe-t-on du risque à la crise, puis à la catastrophe ? Le cas de la canicule en août 2003 en France permet de mettre en évidence l'existence de seuils dans le déclenchement, dans la propagation, et dans les impacts de l' aléa, sans oublier les réponses successivement apportées par les responsables à la crise, puis à la catastrophe..

Deux pistes de réflexion semblaient privilégiées. La première répondait aux questions citées plus haut, l' émergence des seuils et discontinuités dans la géographie des risques et des catastrophes, puis leurs conséquences spatiales et temporelles durant les quatre étapes visant à identifier, cerner, anticiper, puis à réduire les risques. La seconde examinait chacune de ces opérations afin d' en cerner les champs d' action, les méthodes mises en œuvre par les différents groupes d' acteurs et la gestion des conflits en matière d' aménagement. En parallèle, il fallait replacer ces opérations dans un cadre social et politique, en montrant l' évolution non linéaire des théories et leur traduction dans les réglementations, la législation (par ex. celle appliquée aux zones inondables de 1935 à 2003 en France), les mesures de prévention, comme l' illustrent les débats consacrés aux responsabilités dans la gestion des digues après l' inondation d' Arles en décembre 2003.

Au terme de cette réflexion, le candidat pouvait se livrer à un double examen géographique. Comparer les approches structurelles, juridiques et institutionnelles des acteurs dans la gestion des "territoires du risque" (cas des zones industrielles gagnées par l' étalement urbain) en posant la question de leur efficacité face à l' émergence de nouveaux risques (par ex. le bio-terrorisme). Ou examiner les facteurs explicatifs de la répartition des seuils et discontinuités dans les territoires et les sociétés des pays développés et en voie de développement. Il fallait nuancer cette répartition, qui n' est pas uniquement zonale ou culturelle puisqu' elle dépend des types de réponses des sociétés et des comportements des différents acteurs face aux crises. La gestion de la catastrophe de Kobe au Japon en 1995, l' une des plus coûteuses, permettait d' infléchir cette distinction.

Quelques thèmes privilégiés mais non exhaustifs

Représenter les phénomènes générateurs de dommages et en délimiter les effets probables et possibles sur les populations et les éléments exposés implique **une réflexion à propos des échelles spatiales des documents et surtout des discontinuités ou des limites spatio-temporelles, socio-économiques et environnementales, voire politiques.** Le candidat devait poser leurs effets potentiels en termes spatiaux d'abord, grâce aux méthodes probabilistes ou déterministes appliquées au diagnostic des risques. Le sujet demandait un examen concret des méthodes et des outils de zonage (statistiques, SIG, scénarios, etc.) mis en œuvre à différentes échelles dans plusieurs types de plans (cf. les PPI en zone industrielle en France) et de projets pilote (cf. le scénario sismique de Quito). Il convenait de décrire les discontinuités spatiales dans les aires d' impact en fonction du degré de précision que l' on espère atteindre : des limites plus ou moins précises pour les impacts des risques naturels (PPR), industriels et technologiques, des stratégies plus floues ou fondées sur des analyses sophistiquées pour certains risques environnementaux (cf. la «théorie de l' arbre» en cas d'accident nucléaire) et sociaux. Ces limites graduelles et diffuses, soumises à l'arbitrage, posent le problème de la récurrence des phénomènes dommageables, que l' on cherche à expliquer pour mieux anticiper (cf. les débats autour du tabagisme, des accidents de la route, etc.). Plusieurs candidats ont signalé avec raison que ces limites engendraient à leur tour des discontinuités dans l' aménagement du territoire et une segmentation sociale et spatiale, par ex. dans les villes d' Europe, des Etats-Unis, des Andes, du Brésil ou de l' Afrique du Sud.

Un axe essentiel de la copie consistait à **mettre en exergue la vulnérabilité, élément central du risque**, car elle minore ou majore la catastrophe. Elle mesure les conséquences prévisibles d' un phénomène sur les enjeux, exprimées par un seuil d' endommagement. Ce dernier dépend de l'acceptabilité du risque par une société donnée, qu' il faut relativiser dans le temps selon les progrès de la prévision, de la prévention et de la prise de conscience..

En analysant les méthodes de diagnostic et de zonage du risque industriel, on pouvait aborder le rôle des seuils et des discontinuités à travers les perceptions du risque chez les acteurs : les individus et

les groupes au sein des sociétés exposées, les responsables de la prévention aux différents échelons institutionnels, les décideurs en matière de stratégie d' aménagement du territoire. Les approches adoptées et surtout leur traduction spatiale et juridique dans les plans de prévention impliquent des choix et des arbitrages à long terme. Le traitement des nouveaux risques, avérés ou incertains et controversés (pandémies, terrorisme, pollutions, OGM) en reflète les limites et les précautions d' usage, mais aussi les implications politiques aux échelles locales, nationales et maintenant internationales. Il convenait de citer ici le **principe de précaution**, qui s' impose au seuil de validité scientifique et à l' expertise. Là où l' objectivité scientifique est inaccessible et l' expérience technologique est incomplète aujourd' hui, une décision d' ordre politique s' impose, qui fixe des règles avant de connaître scientifiquement, non seulement les effets, mais la nature même du risque. Or, le principe de précaution interfère avec les diverses perceptions du risque chez les populations menacées.

Prévenir et réduire les catastrophes ne consistent-ils pas à estomper les seuils et les discontinuités ? En effet, prévoir les impacts désastreux pour mettre fin à la situation de risque revient aussi à mesurer et simuler un certain nombre de seuils de déclenchement, de propagation et d' impact des aléas. Les exemples n' ont pas manqué dans les copies et il convenait d' opposer les grands progrès accomplis dans le domaine de la détection (cas des cyclones) aux limites des modèles de prévision (cas des pandémies). Cependant les limites de la prévision font débat, car celle-ci dépend d' un jeu de données scientifiques et techniques qui fondent la validité du diagnostic. Or, le problème principal réside dans les difficultés de la détection du seuil de rupture, car les processus à l' origine du risque, tel le virus du sida, sont spasmodiques et/ou changeants.

D' importantes questions d' actualité méritaient alors d' être posées qui établit ces seuils de prévision et qui vérifie la fiabilité des données sur lesquelles elles reposent : le scientifique, l' expert, le décideur ? Quel degré de fiabilité accorder aux prévisions et aux modèles ? On devait donc **porter un œil critique sur la validité des seuils** retenus ou révisés selon des normes institutionnelles parfois divergentes en France et en Europe (par ex. en matière de pollution à l' amiante), qui varient beaucoup selon les capacités technologiques, la perception des dommages prévisibles, etc. Quelle valeur doit-on ensuite retenir pour informer et prévenir le public ? Quel arbitrage faut-il mettre en place ? Les incertitudes comme celles liées aux conséquences du réchauffement climatique, qui entraînent des divergences chez les experts, sont souvent sous-estimées et parfois exploitées par certains gouvernements. Se pose alors le problème du choix des seuils statistiques visant à élaborer des scénarios probables, fondés sur une analyse coût / bénéfice raisonnable, ou au contraire des scénarios "catastrophiques". Les conséquences en termes de délimitation, de partage de l' endommagement par l' assurance et la solidarité nationale et de choix des aménagements sont très différentes dans l' espace et le temps selon les pays concernés.

Enfin, prévenir les catastrophes est une opération de plus en plus complexe, qui implique tous les acteurs à différentes échelles et selon trois pas de temps, avant la catastrophe, pendant la période de crise, durant et après le désastre. La prévention comporte trois tâches principales : former la population à discerner les causes et les effets prévisibles ; mettre en œuvre des méthodes et des stratégies afin de faciliter la prise de conscience et la prise de décision chez les responsables ; intégrer le risque minimum et partagé dans un plan d' aménagement et de développement durable. La gestion des risques, inégalitaire, fait l' objet d' une politique continue à long terme dans certains pays (Etats Unis, Japon, France) mais, au contraire, de réponses temporaires ou au coup par coup dans d' autres pays d' Amérique centrale et d' Afrique, moins bien nantis. Pourtant, la différence ne passe pas obligatoirement entre les pays développés et ceux en développement, car la réponse varie selon les risques, la récurrence des catastrophes et le seuil d' acceptabilité.

La conclusion ne doit pas être négligée. Trop de copies coupent court au débat en répétant quelques points de l' exposé ou en généralisant à la hâte. Une véritable conclusion devait proposer au moins une perspective. On pouvait revenir à la diversité des capacités de réponse des individus, des groupes et des sociétés face aux risques et aux catastrophes, afin de mettre en valeur les différentes échelles des territoires du risque. Définir, délimiter les risques, prévoir puis prévenir les catastrophes sont autant d' opérations d' un enjeu complexe et parfois conflictuel entre les objectifs des uns (les experts) et les agendas des autres (les élus). Cet enjeu entraîne des divergences de vue, des conflits qui freinent l' aménagement du territoire et le développement, en particulier celui des pays pauvres. C' est pourquoi l' évolution discontinue, puis l' accélération de la réglementation dans nos sociétés (par ex. face aux inondations si onéreuses en France) sont des exemples concrets à mettre en lumière pour qui cherche à promouvoir une stratégie de gestion durable

2.2 Composition de géographie des territoires

Durée : 7 heures

Sujet : « L'État et son territoire en Afrique, entre consolidation et fragmentation »

Définition du sujet et problématique

Ce sujet qui proposait une application à l'Afrique de la réflexion géographique sur l'État et son territoire s'est avéré assez sélectif. Le jury a corrigé pour cette épreuve 281 copies, qu'il a évaluées dans la plus grande échelle de notes de 0.5 à 19/20.

Sur un tel sujet, **il n'était pas attendu un savoir encyclopédique**. De nombreuses copies ont obtenu, sur la base de connaissances élémentaires et de quelques idées fortes, mais sélectionnées et bien insérées dans un propos cohérent sur la question, des notes très honorables. L'interrogation sur l'État fait partie des problématiques majeures de la géographie, elle a donné lieu à de nombreuses publications qui pouvaient être connues des candidats à travers leur cursus universitaire ; cette culture devait leur permettre de nourrir une réflexion féconde sur le sujet. Pour traiter ce large sujet, il convenait avant tout de le questionner pour en saisir toutes les dimensions, de le situer d'abord à l'échelle de l'Afrique toute entière, sans occulter des ensembles régionaux comme l'Afrique du Nord, le Maghreb, ou l'Afrique australe, ce qui a été le cas hélas, d'un grand nombre de devoirs. L'argumentation devait aussi retenir une double analyse de la question : l'État pris comme un objet à deux dimensions, politique et spatiale. Le libellé du sujet « entre consolidation et fragmentation » invitait tout autant à questionner la souveraineté et la réalité de l'État, remises en question par des forces externes et internes, par « le haut », à travers les ajustements structurels, les logiques transnationales, les constructions régionales et par « le bas » à travers les dislocations contemporaines, les situations de chaos politique, les revendications identitaires **La dimension territoriale était essentielle** ; on devait donc s'attacher aux frontières, aux formes d'organisation et d'aménagement des territoires, aux traductions spatiales à plus grande échelle de l'affaiblissement ou du renforcement de l'État. Enfin, la diversité des situations, marquée d'un État à l'autre, invitait à établir un classement fondé sur quelques critères. Des typologies qui pouvaient faire l'objet d'une partie ou être intégrées dans des développements thématiques, ont été bienvenues lorsque les candidats ont pris le temps d'articuler leur classement avec l'analyse du pouvoir, du territoire et des sociétés africaines.

La production de plusieurs croquis était souhaitable. Le jury a pu se réjouir d'un certain nombre de bons croquis à l'échelle continentale tout d'abord, fondés sur des classifications pertinentes et identifiant, outre le maillage des États, des pôles de stabilité, des zones de conflits et des dynamiques de recomposition par exemple. Les croquis à grande échelle ont été plus nombreux, venant compléter utilement l'argumentation ; ainsi, des croquis d'espaces transfrontaliers soulignant les jeux d'acteurs, les réseaux structurants et les dynamiques de territoires spécifiques (marges frontalières, régions, villes). En revanche, la reproduction gratuite de croquis sans rapport réel au sujet, parfois regroupés sans ordre en fin de devoir est une démarche déconseillée.

Approches et développements possibles

Le jury n'attendait pas un plan en particulier, il a été surtout attentif à la qualité de la démonstration, au traitement géographique et global de la question ainsi qu'à la cohérence de l'ensemble. Le jury attendait avant tout **un exposé nuancé sur la réalité de l'État en Afrique** ; il a sanctionné les propos généralisant teintés d'afropessimisme, les approches purement historiques ainsi que les raisonnements déterministes. Il a systématiquement valorisé une argumentation appuyée sur quelques exemples, peu nombreux mais bien maîtrisés et utilisés pour leur force démonstrative,

Les éléments présentés ci-dessous ne répondaient pas à un ordre précis, toutefois, **les thèmes suivants devaient être abordés.**

Les copies ne pouvaient faire l'économie d'une réflexion sur **les conditions d'émergence et la réalité de l'État en Afrique**, mais en se plaçant dans la perspective de la continuité de l'État dans l'histoire africaine. Le jury a sanctionné toute approche déterministe faisant du découpage politique issu de la colonisation le responsable d'une faiblesse inhérente de l'État en Afrique, marquée par un « mauvais départ ». Il convenait de nuancer cette approche, en montrant tout d'abord que l'État n'est pas étranger à l'Afrique précoloniale : si les anciens Empires, ouest-africains par exemple, désignent davantage un pouvoir plutôt qu'un territoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Maroc renvoient les États africains à un socle plus ancien et à la longue durée des formations politiques. La colonisation a certes transposé en Afrique le modèle d'une frontière linéaire et continue sur un continent qui connaissait la marche, les confins. Cependant, des frontières lignes anciennes peuvent lui être antérieures, dans le cas du Maghreb par exemple. La grille étatique a subi des remaniements jusque très récemment, mais sans remettre en cause l'existence d'États dans leurs frontières. Le principe de « l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation » énoncé naguère par l' OUA est maintenu et pour emprunter une formule à M. Foucher, « le contenant n'est pas remis en cause ». Les frontières existent, elles sont intégrées par les populations et les pouvoirs longtemps après le reflux de la période coloniale. Il convenait aussi de souligner l'une des spécificités géopolitiques de l'Afrique, qui repose sur le fait que les enveloppes politiques des États ont précédé sa construction et l'invention de la nation. D'où le défi pour l'appareil d'État de faire coïncider son autorité avec un cadre spatial plus ancien. Cette spécificité géopolitique africaine explique une instabilité davantage interne aux États, plutôt qu'externe avec frictions aux frontières.

Les frontières ont coupé à travers les aires des ethnies alors que les États précoloniaux correspondaient plutôt à des ensembles multiethniques et non à des ensembles nationaux. Il convenait cependant de relativiser l'arbitraire des découpages ; en Afrique comme ailleurs, il n'y a pas adéquation entre les ethnies et les tracés des frontières. Par ailleurs, la grille des frontières a pris parfois en compte des noyaux ethno-démographiques, dont certains étaient déjà des pôles politiques traditionnels, et à l'inverse d'anciennes entités politiques précoloniales découpaient déjà les aires ethniques. Le jury a été surpris de lire dans un certain nombre de copies, que « la diversité ethnique et linguistique était responsable des problèmes des États » et a sévèrement sanctionné de tels errements.

Un axe essentiel du développement consistait à souligner **la présence marquée de l'État dans le territoire**. Les constructions territoriales contemporaines africaines ont toutes pour modèle l'État nation européen, qu'il s'agisse de vieilles nations enracinées dans le territoire depuis des siècles comme l'Égypte, ou d'États récents hérités de la colonisation. Le maillage des États inventé par la colonisation n'a pas été remis en cause avec les indépendances. Quel qu'ait été leur mode d'administration passé et actuel, tous les États se rapportent au « modèle de l'État territorial », défini par R. Poutier comme « l'espace circonscrit, mis en frontière avec un pyramidage administratif et des circonscriptions territoriales ». Les États ont aussi recomposé les mailles internes du territoire et à toutes les échelles. La vision de l'État sur son territoire se lit dans ces découpages qu'il convenait d'examiner : découpages territoriaux affinés par rapport à l'héritage colonial dans les trois États du Maghreb par exemple, expériences de territorialisation ethnique aujourd'hui abandonnées au profit de réformes administratives réorganisant les territoires.

La primauté de l'État a été renforcée depuis les indépendances. Quelle que soit la doctrine idéologique et l'option économique choisies, les acteurs politiques africains ont développé une foi dans l'État. D'où l'importance de l'interventionnisme étatique jusqu'au milieu de la décennie 1980 qui s'exprimait de différentes manières :

- à travers le renforcement de l'appareil administratif, la mise en œuvre de politiques de modernisation, magnifiées par de grands projets dans lesquels s'identifie le pouvoir politique ; la capitale hypertrophiée est souvent la traduction symbolique de cette volonté ;
- par la prise en charge directe de la production et de l'échange, par les investissements massifs de capitaux publics dans tous les secteurs, et l'encadrement technique ;
- par les politiques des axes de transport, fruit de la volonté étatique de contrôler sinon d'homogénéiser le territoire national à travers la production d'axes nationaux (la voie nationale congolaise par exemple), la densification des réseaux et l'amélioration des infrastructures.

Cependant, il fallait souligner l'inefficacité de ce dispositif étatique surdéveloppé; l'État africain est

L'État contemporain africain présente une double réalité ; il procède de modèles importés et imposés mais qui ont été appropriés par les sociétés africaines et les territoires légués par la colonisation sont devenus espaces d'appartenance. Les emblèmes nationaux, le football constituent des facteurs permettant de fonder une représentation de l'État ; vecteurs d'une mobilisation en faveur de la nation et du territoire national, ils sont véhiculés par les médias officiels. Les identités nationales peuvent ainsi transcender les distinctions ethniques, sur des territoires découpés il y a à peine un siècle. Ce sentiment peut résulter d'une prise de conscience de l'intérêt d'un État unitaire face aux situations de chaos ; il est souvent instrumentalisé par les pouvoirs en place, dans le cas de la rhétorique ethno-nationaliste en Côte d'Ivoire.

Tout cela concourt finalement à consolider l'État et son cadre territorial. Les pouvoirs en place ont besoin de ce cadre pour obtenir une reconnaissance extérieure, et s'inscrire dans le système économique mondial. Il pouvait ainsi être intéressant de montrer que dans les pays en guerre, on observe moins des tentatives sécessionnistes de la part des groupes rebelles, que la volonté de ces groupes de récupérer le territoire national à leur compte, ce qui passe par la conquête symbolique de la capitale.

Depuis une vingtaine d'années, **l'État est la maille la plus affectée en Afrique par un ensemble de facteurs internes et externes et d'acteurs de toutes sortes qui tendent à fragiliser la souveraineté étatique**, aboutissant à sa remise en cause à la fois politique et territoriale.

Il convenait d'identifier plusieurs facteurs et manifestations d'affaiblissement de l'État. La privatisation des États et des territoires par des acteurs transnationaux, à travers l'exemple des sociétés privatisées dans différents secteurs économiques. L'abaissement de l'État pouvait aussi apparaître dans le cadre de projets de développement, où au niveau local les ONG ou les grandes puissances interviennent directement.

Le rôle majeur des ajustements structurels, érodant progressivement les assises de l'État devait être évoqué, en lien avec les politiques de décentralisation et de privatisation des services publics à l'échelle locale. Nombre d'États sont en effet affaiblis et déchirés par des luttes internes pour le contrôle des ressources ou de l'aide publique au développement. De telles difficultés peuvent conduire à la désagrégation des encadrements administratifs, à la désorganisation de l'espace consécutive à la dégradation des systèmes de transports, et à la perte de contrôle du territoire. Les situations de chaos politique et militaire affectent durablement certains espaces régionaux, impliquant plusieurs États. La faiblesse politique de l'État renvoie à celle de l'organisation de la société au sein de laquelle les référents multiples favorisent des logiques de fractionnement. Ainsi en est-il du réveil des identités régionales et ethno-régionales, favorisé par l'instrumentalisation politique et traduit par des conflits interprétés en termes ethniques et religieux.

La décadence des pouvoirs centraux s'accompagne de la réaffirmation de pouvoirs issus d'autres encadrements : réseaux marchands, organisations politiques ou religieuses, le clan ou les milices en mal d'État.

Cet affaiblissement de l'État devait être décrit aux différentes échelles. A grande échelle tout d'abord à travers l'espace des métropoles, comme Brazzaville par exemple. L'étude des confins de certains territoires nationaux pouvait également rendre compte de la faiblesse des encadrements étatiques : zones tampons surveillées par une puissance extérieure ou d'affrontements armés ; territoires organisés par des réseaux commerciaux (souvent illicites) à l'origine d'espaces transfrontaliers. En reprenant J. Igué, on pouvait s'interroger sur ces nouveaux édifices frontaliers ; incarnent-ils un nouveau modèle territorial participant aux courants de désintégration des territoires étatiques, l'État dépassé laissant alors aux frontières des périphéries se développer seules ?

A l'échelle du continent, la question du panafricanisme devait être évoquée, à travers des constructions contemporaines du type Union africaine, ainsi que les groupements régionaux.

Élisabeth APPRILL, Catherine BIAGGI, Philippe GERVAIS-LAMBONY, Marie-Josée LOUVAUX.

2.3 Epreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie

2.3.1 OPTION : « Espaces, territoires, sociétés »

Sujet : « Lectures géographiques du paysage »

Sans épuiser la question du paysage, le dossier permet de poser quelques jalons de l'approche paysagère dans la géographie française et invite à **s'interroger sur la notion d'un point de vue historique, épistémologique et social.**

L'épreuve est **un commentaire de documents, non une dissertation.** Il était cependant nécessaire, pour dépasser la paraphrase des textes (question 1) et cerner l'enjeu épistémologique de la réflexion sur le paysage, de replacer cette réflexion dans les débats de la géographie. A l'exception de l'extrait de l'Espace géographique de 1974, les textes proposés datent des années 80-90. Les approches paysagères inscrites dans « le prisme positiviste » (paysages morphologiques, végétaux, agraires de la géographie française du premier XX^{ème} siècle) ne devaient donc être évoquées que rapidement pour éclairer la mise en question du paysage dans les années soixante.

Une connaissance approfondie des conceptions géographiques des auteurs cités dans les documents n'est pas demandée. Mais le contexte intellectuel et/ou sociétal dans lequel s'inscrivent les différentes approches paysagères ne peut être ignoré, les textes y faisant implicitement ou explicitement référence (lecture sémiologique du paysage chez Brunet, reconstruction de la géographie physique dans une démarche systémique qui intègre les préoccupations environnementales chez Bertrand et Wieber, approche culturelle et phénoménologique développée par Berque).

L'épreuve est un commentaire de documents : il ne suffit pas de se référer aux textes, il faut les analyser et fonder l'exposé de façon explicite sur les textes, sans en exclure aucun.

Question 1

Le commentaire des textes peut ne pas respecter l'ordre des documents, mais il était judicieux de commencer par le texte de P. et G. Pinchemel qui pose clairement les contours de la notion : renouvellement théorique qui fait du paysage une « représentation territorialisée de l'environnement » (Bertrand) ; refus d'une définition extensive qui tend à confondre paysage et espace ou paysage et milieu ; nécessité d'une conceptualisation qui impose de préciser l'échelle pertinente de la vision paysagère. La conception selon laquelle le paysage n'est pas en soi mais en tant que « vision humaine », « appropriation sensible » (doc. 1) est devenue centrale dans la réflexion géographique sur le paysage, réflexion du reste alimentée par les travaux des sciences sociales (cf. référence à Lassus dans le doc.1).

La question des échelles et du champ visuel évoquée dans le document 1 est analysée plus précisément dans le texte de S. Cohen (doc. 6) ; l'auteur se place d'un point de vue optique, d'un incontournable : l'œil et ses capacités. Elle propose une analyse du paysage par plans et tranches : le tout premier plan apporte certaines informations précises, les plans intermédiaire et lointain permettent la perception de l'architecture générale, entre ces plans se situe le paysage. Le glissement du regard du premier plan à l'arrière-plan a pour effet d'articuler plusieurs échelles qui font sens en géographie : « Quand je regarde un paysage » (...) « l'espace est restitué par mon œil à des échelles différentes » (doc. 6).

L'Ecole de Besançon (doc. 2) envisage également la question de la perception visuelle en l'enrichissant (la perception est subjective) et en l'intégrant au concept de complexe paysager dont elle n'est qu'un sous-système. Il s'agit là d'une approche systémique du paysage, fondée sur l'articulation de trois sous-systèmes : le sous-système des composantes objectives contenues dans l'espace : écosystème, agrosystème, géosystème (mais s'agit-il de paysage ou de support du paysage, selon l'expression de Pinchemel ?) ; le sous-système du visible, composé d'images ; le sous-système de la perception subjective, d'ordre sociétal, « création de l'œil et de l'esprit ». C'est sur les deux premiers sous-systèmes que se sont portés les efforts des chercheurs de Besançon qui, s'ils n'ont pas pleinement réussi à conceptualiser le paysage, ont du moins tenté de concilier le visible et le vu, l'objectif et le subjectif dans une approche paysagère non réductionniste.

A. Berque (doc. 4) enrichit la notion de paysage en l'intégrant à la phénoménologie et à la géographie culturelle. Il déplace la réflexion vers la notion de médiance, le paysage en étant la manifestation sensible, traduisant le sens du milieu. Le paysage, « versant phénoménal ou sensible » (doc. 4 b) de la relation d'une société à l'espace, peut devenir objet d'étude pour le géographe dans la mesure où la question au cœur de la géographie, selon A. Berque, est la relation de l'homme au monde. Dans cette perspective, l'étude du paysage n'est pas l'étude de l'espace perçu et représenté (le troisième sous-système de Wieber) mais l'étude des « prises », à la fois physiques et symboliques, « par lesquelles les sociétés sont en prise » avec le monde, par lesquelles la terre est écumène.

La position de R. Brunet (doc. 3) apparaît diamétralement opposée à la conception développée par A. Berque : l'objet du géographe est l'espace, certes perçu et aménagé, mais l'espace objectif. Le paysage n'intéresse le géographe que dans la perspective de l'aménagement (fin du texte), l'étude

des perceptions paysagères renseignant plus sur l'homme que sur l'espace. On observera que cet article est une prise de position critique (« Eléments pour un débat ») qui soulève des questions intéressantes sur l'apport de la sémiologie à la lecture du paysage : peut-on parler de signes ou seulement d'indices à propos du paysage ? le paysage peut-il être considéré comme un ensemble de signes alors qu'il n'est qu'un reflet incomplet de signifiés, reflet déformé par les phénomènes de rémanence, de convergence, de divergence ? Le paysage n'est donc pas un message et ne peut constituer pour le géographe qu'une source parmi d'autres, non un objet d'étude qui conduirait à une impasse.

Le document 5 pose autrement la question du paysage. L'image paysagère (la photographie d'un paysage par exemple) peut être un message géographique pertinent si elle correspond à un modèle, choisi pour informer/expliciter. Mais il s'agit moins dans ce texte de paysage que de production d'image paysagère dans le contexte d'une communication savante, le paysage étant lu comme reflet du modèle socio-spatial sous-jacent et l'image vue comme un véhicule du savoir géographique. Une image sélectionnée pour exhiber un modèle est-elle encore un paysage pour le destinataire (que penser de la photographie de Winnipeg par exemple) ? Le modèle, explicite pour l'énonciateur, est-il, sans message redondant, un modèle pour tout destinataire ?

Les efforts de conceptualisation du paysage débouchent-ils sur une impasse ? Insuffisance de l'approche sémiologique (le paysage ne parle pas), de la démarche systémique (l'analyse du paysage ne permet pas d'accéder au sens du paysage) certes, mais les travaux sur le paysage ont précisé, enrichi, renouvelé la notion et les mises en question manifestent la vitalité du paysage comme thème de recherches, la place qu'il occupe dans la géographie, particulièrement dans une géographie culturelle qui interroge l'écoumène par le paysage. La multiplicité des approches paysagères (« de la butte témoin à la colline inspirée » comme l'écrit G. Rougerie) manifeste également que la question du paysage se trouve au cœur du débat épistémologique de la discipline. Si le paysage n'est pas l'objet exclusif du géographe, tant s'en faut, il conserve un intérêt pour le géographe qui vise à comprendre la manière dont l'homme vit et comprend le monde, dans la mesure aussi où il conduit à réfléchir sur l'image.

Question 2

A des degrés différents, toutes ces photographies sont des modèles, voulus par les auteurs des ouvrages dans lesquels elles sont publiées, sinon par les photographes qui les ont produites. Inscrites dans le contexte d'un ouvrage, dans le contexte présent d'un sujet d'examen, elles sont des images paysagères, non des paysages. A une exception près (doc. 12), il s'agit de vues prises d'un point culminant (dans le doc. 10 il s'agit d'une vue aérienne oblique), l'observateur n'étant pas situé et le cadrage de la photographie coupant l'horizon (doc. 9 et 10). Il ne s'agissait pas de produire un commentaire impressionniste des images, fût-il brillant, mais de les analyser selon les quatre critères indiqués (ce qui n'impliquait pas d'appliquer aux quatre photographies tous les critères d'analyse).

La côte de Beaune représente un modèle de côte viticole (un modèle géo-agronomique produit par Luginbühl, géographe, agronome et spécialiste du paysage) : un escarpement boisé dans sa partie supérieure et sur le plateau, indenté, tourné vers l'est ; le vignoble à mi-pente, la voirie d'exploitation parallèle aux courbes de niveau, encadrant les parcelles ; le village vigneron, tassé dans le talweg, centre d'exploitation. Cette image pouvait également être lue par plans : en arrière-plan, l'escarpement dans l'architecture générale ; le plan moyen caractérise le système d'exploitation ; le premier plan apporte des informations précises sur la taille des parcelles (voiture), sur le soin donné aux vignes, sur le contact vignoble-partie supérieure de l'escarpement (roche/sol, végétation).

Les **temporalités** ont été trop souvent limitées au temps court (de la saison). Dans la vue de Singapour par exemple, on pouvait mettre en évidence la longue durée (permanence du rôle du détroit dans les activités commerciales maritimes, rencontre de la mousson chinoise et de la mousson indienne, contact de civilisations), la moyenne durée (présence britannique au XIX^{ème} siècle, compartiments chinois), le temps présent (une métropole asiatique, un port d'importance planétaire). La lecture systémique du paysage a été parfois confondue avec l'approche systémique de l'espace. On pouvait souligner qu'elle était, au sens strict, impossible à mener puisque la photographie paysagère est prise d'un seul point de vue, que d'autre part il est nécessaire de recourir à d'autres sources que le paysage visible pour saisir le système sous-jacent (doc. 2).

Question 3

Le paysage, objet d'étude du géographe, est d'abord création humaine ; chargé de valeurs, objet d'usages, « terrain » d'enjeux, il est une question sociétale, évoquée partiellement par les documents 12 ou 13. L'exemple de Lyon montre bien que la question paysagère s'inscrit dans un complexe de

protection environnementale et patrimoniale, de production d'aménités urbaines, d'image (cette carte émise par les décideurs urbains étant à la fois représentation d'un plan d'action et discours valorisant un projet et ses acteurs). Les préoccupations paysagères vont de pair avec la gestion des risques, comme le suggère la photographie de l'Ouvèze (doc. 12).

Dans le contexte actuel de la société française (et plus généralement européenne), le paysage est investi de valeurs patrimoniales, écologiques, esthétiques, culturelles. Ces valeurs donnent lieu à des usages divers : contemplatif, conservatoire, commercial, aménageur, politique. Valeurs et usages constituent des enjeux, produisent des contradictions et des blocages : protection/muséification, protection/surfréquentation, valorisation/banalisation. Les conflits d'aménagement mettent en jeu aussi des conceptions et des pratiques paysagères.

La demande sociale de paysage tend à inscrire la question paysagère dans les questions de l'environnement et de l'aménagement : le paysage, étant assimilé au décor, au cadre de vie, devient un concept opératoire, perd en conceptualisation. Enjeu sociétal d'importance, le paysage devient objet de pratiques sociales, lesquelles méritent d'être objet d'étude. « Pour comprendre les paysages d'Ecouves il ne suffit pas d'observer ou d'analyser Ecouves mais de considérer tout autant qui voit et qui observe Ecouves » (A. Frémont).

Muriel ROSEMBERG, Jean-François STASZAK

2.3.2 OPTION : « Milieux et environnement »

Durée : 7 heures

Sujet : « Les milieux polaires : répartition, dynamiques et enjeux environnementaux »

76 candidats ont choisi l'option «Milieux et environnement». La moyenne des notes est de 6.8. 45 copies, soit 58% des candidats, ont obtenu une note inférieure ou égale à 6. On compte toutefois 19 copies ayant obtenu plus de 10, dont 11 à plus de 13. Deux copies ont été notées 16.

Le nombre important de copies à 6 et moins témoigne de carences importantes tant dans les connaissances de base que dans la technique du commentaire de documents. On rappellera ici quelques conseils indispensables.

- Le commentaire de documents doit s'appuyer sur une **présentation critique des documents**. Il convenait ici de distinguer les articles de journaux grand public des documents scientifiques, les représentations cartographiques des documents photographiques. Il n'est pas interdit aux candidats de discuter certains documents et de prendre du recul par rapport à certaines affirmations.
- -La formulation par grandes questions **ne signifie pas absence d'introduction et de conclusion** pour situer le sujet.
- -L'un des principaux défauts des candidats réside dans la **tendance à la paraphrase**. Il ne s'agit pas de répéter le document mais de le commenter et de l'analyser. Il est ainsi inutile d'énumérer les processus glaciaires et post-glaciaires ou encore les modelés sans expliquer les facteurs de leur mise en place.
- -La réponse aux questions ne saurait consister en une simple énumération. Il convient **d'organiser les connaissances** sur la base d'un véritable raisonnement. Les documents doivent venir étayer la démonstration.

Question 1

Cette question est dans une large mesure une question de cours, largement abordée dans les usuels de base. S'il n'était pas utile d'entrer dans une longue discussion sur la définition du mot *paysage*, il convenait cependant de préciser que la notion implique une approche globale tant en ce qui concerne les aspects «naturels» qu'en ce qui concerne les aspects sociaux et culturels.

La description des paysages ne devait pas s'appuyer uniquement sur les formations végétales mais inclure également les volumes de relief, les sols, les étendues océaniques et... les cioux. L'analyse et l'explication supposaient d'introduire les paramètres écologiques fondamentaux et les grandes contraintes (rôle du froid, des alternances gel-dégel, de la neige et du vent...) et de montrer l'influence des ces paramètres sur la répartition des paysages. Celle-ci répond dans une large mesure à une

logique zonale qu'il fallait nuancer en soulignant des façades océaniques, le rôle de la continentalité et celui des reliefs. L'importance des courants marins et de la circulation atmosphérique dans cette répartition devait être analysée.

Les paysages des hautes latitudes sont enfin caractérisés par une saisonnalité très marquée. Les alternances jour/nuit, englacement/déenglacement, la durée du couvert neigeux, l'intensité de la floraison, le régime contrasté des cours d'eau devaient être décrits et analysés. De ce point de vue, il convenait de mentionner l'utilisation contrastée de ces paysages par les différents groupes humains.

La question des **limites** était importante. On pouvait discuter les documents, notamment les photographies présentant des paysages de forêt boréale. Il fallait rappeler certaines limites classiques à commencer par la fameuse ligne de Köppen qui délimite la toundra et la frange nord de la zone à bouquets d'arbres. Une analyse de l'écotone forêt-toundra devait permettre de discuter des limites des milieux polaires et de montrer le caractère dynamique de la limite dans le temps ce qui conduisait tout naturellement à la deuxième question.

Question 2

Pour cette deuxième question, le jury a apprécié les copies témoignant de connaissances précises en géographie physique permettant de **ne pas simplement répéter les documents mais bien de les analyser**. La théorie astronomique de Milankovitch permettait d'expliquer les courbes des variations climatiques quaternaires. L'ampleur des changements climatiques quaternaires résulte également des concentrations de l'atmosphère en gaz à effet de serre ce qui permettait de situer le problème actuel du réchauffement dans une perspective plus longue. Ces variabilités sont à l'origine des dynamiques morphologiques. Dans un milieu de faciès maritime comme le Svalbard, les changements climatiques s'expriment fortement. Lors des périodes de réchauffement, les dynamiques d'érosion glaciaire s'effacent sous l'effet des volumes d'eau considérables libérés par la fonte des glaciers qui permet la remobilisation de stocks sédimentaires hérités. La dynamique actuelle est largement marquée par l'importance du ruissellement et le glacio-isostatisme. Le réchauffement climatique post-glaciaire est également à l'origine de processus de reconquête forestière. Aux stades steppiques à graminées et armoise succède une phase pré forestière (vers 15 000 - 10 000 BP) à bouleaux et saules, espèces héliophiles peu exigeantes. L'optimum atlantique est caractérisé par l'avancée de la forêt boréale à épicéa et sous-bois d'éricacées vers le nord. Le bloc-diagramme concernant les modelés périglaciaires devait permettre d'insister sur les formes et les processus associés au pergélisol. La connaissance des principaux mécanismes de cryoturbation rend compte de la genèse des sols figurés (sols striés et cercles de pierre).

Question 3

Cette question permettait d'ouvrir la réflexion sur les problèmes de géopolitique, de territoires et d'enjeux environnementaux. Il fallait pour cela **prendre du recul par rapport aux documents, les discuter voire les critiquer**. Les hypothèses concernant le réchauffement climatique sont ainsi encore largement discutées (ampleur du phénomène, origine...). Les candidats devaient donc relativiser les affirmations contenues dans les extraits de journaux et situer, à l'aide de la question 2, le problème du réchauffement dans une perspective longue. De la même manière, il convenait de relativiser l'article portant sur la biodiversité. Les régions continentales du grand nord ne sont pas des «hot spot» de la biodiversité mondiale contrairement à ce qu'affirment de nombreux candidats. Il fallait enfin éviter le discours médiatique «catastrophiste» sur l'inévitable destruction des milieux polaires sous l'effet des activités humaines. Le jury a apprécié les réponses témoignant du **sens de la nuance et d'une culture historique et géographique**. Les conflits géopolitiques du grand nord et leurs conséquences sur l'environnement ne sauraient se comprendre sans faire référence à la guerre froide et notamment à l'installation de la «DEW Line». Il fallait resituer la position de l'Arctique au carrefour des continents européen, asiatique et nord-américain. De la même manière, il convenait de bien situer l'émergence des revendications territoriales des «peuples premiers» dans un contexte plus général, de différencier l'histoire récente des Inuits du Canada et du Groenland de celle des «petits peuples du nord» de la Russie. La vulnérabilité des régions polaires relève à la fois de conditions naturelles à fortes contraintes (rôle du froid, fusion possible du pergélisol, recul de la banquise...), de la présence de ressources minières et énergétiques considérables, de leur exploitation dans des espaces périphériques faiblement contrôlés. Le document n°13 pouvait permettre d'insister sur l'émergence de nouvelles formes de mise en valeur (voire de nouveaux conflits potentiels ?) liées au tourisme et à l'image quelque peu idéalisée des terres arctiques.

Question 4

Cette question venait en complément de la précédente. Elle devait permettre au candidat de hiérarchiser les phénomènes (la plupart des candidats présentent des organigrammes sans légende, avec des flèches toutes identiques), de montrer les interactions et les rétroactions entre les différents paramètres (là encore la plupart des organigrammes sont linéaires et confondent souvent causes et conséquences !). Un bon organigramme ne saurait oublier le rôle des acteurs et des institutions. Certains candidats ont choisi d'illustrer cette question par un schéma ou une carte ce qui est tout à fait

possible. Encore convient-il que la carte ne soit pas une simple reprise des documents présents dans le dossier.

Question 5

Cette question offrait aux candidats la possibilité de témoigner de leur culture géographique. Il fallait tout d'abord souligner l'opposition entre le contexte général de la « méditerranée arctique » et celui de l'Antarctique, continent entouré de vastes surfaces océaniques. Les différences se marquent également dans les circulations atmosphérique et océanique beaucoup plus zonales dans l'hémisphère sud. L'importance du climat d'inlandsis en Antarctique devait être mentionnée et expliquée. Elle permettait de différencier les enjeux liés au réchauffement global dans les deux hémisphères. Si les ressources minières et énergétiques de l'Antarctique paraissent, comme en Arctique, très importantes, leur exploitation est en revanche beaucoup plus hypothétique à l'heure actuelle. Une telle différence explique qu'alors que l'Arctique était le théâtre de la guerre froide, l'Antarctique faisait l'objet en 1959 du premier grand traité international en matière d'environnement. On pouvait nuancer l'opposition en rappelant les difficultés plus récentes des renégociations de ce traité (convention de Wellington en 1988 et protocole de Madrid en 1991).

L'épreuve « Milieux et Environnement » suppose certes de bien connaître à la fois les processus « naturels » qui caractérisent les milieux et les acteurs qui interviennent sur ces territoires. L'ampleur de la difficulté reste toutefois relative. Le manuel récent de M.F. André et A. Godard permettait très largement de traiter le sujet.

On rappellera enfin aux candidats l'importance d'une écriture lisible et sans fautes et d'un vocabulaire précis.

Laurent SIMON, Bernard VALADAS

2.3.3 OPTION : « Aménagement »

Durée : 7 heures

Sujet : « La place de Paris en France et en Europe, quels enjeux pour l'aménagement du territoire ? »

105 candidats ont composé sur ce sujet. La moyenne de l'épreuve se situe à 6,5. Un trop grand nombre (52) de copies ont obtenu 5 points ou moins. Une quinzaine de copies seulement a obtenu 10 ou plus, dont quelques bonnes et très bonnes copies. Quelques réflexes auraient pu améliorer sensiblement le niveau général de la notation. On insistera donc d'abord sur ces éléments de base, dont certains ont déjà été évoqués dans les rapports précédents, avant d'aborder les points plus spécifiques aux quatre questions posées.

Le dossier faisait appel à **une culture générale sur la France et son aménagement** que tout géographe a dans son bagage. Certains candidats ont d'ailleurs su la mobiliser ; par exemple, des ordres de grandeur démographiques permettaient de relativiser la répartition régionale des fonds publics dans les contrats de plan État-région (CPER), des connaissances sur le réseau urbain permettaient de mettre en évidence des potentialités de rééquilibre, comme celles du « modèle lyonnais », etc. Toutefois, le jury s'étonne de l'imprécision voire des contresens de nombreuses copies, non seulement sur des politiques récentes (l'intercommunalité) mais aussi sur les politiques « historiques » comme celle des « métropoles d'équilibres », non citées par le dossier mais souvent mentionnées par les candidats, parfois comme une « politique actuelle ». La prime d'aménagement du territoire (PAT) est elle aussi souvent présentée comme une politique récente ; il est étonnant de ne trouver aucun bilan un tant soit peu précis des résultats de la décentralisation industrielle, sujet pourtant étudié en géographie régionale de la France. En somme, il importe de rappeler aux candidats un point majeur : ils sont invités à **utiliser leur culture au service du sujet proposé** ! Sur ce plan, les références à différents auteurs, plus fréquentes que les années passées, sont bienvenues, mais il reste que c'est au candidat de prouver ses dires : il s'agit ici de recruter de futurs enseignants, le dossier documentaire fournit une part essentielle de la documentation, mais il n'est pas totalement autosuffisant et les candidats se doivent de le mettre en perspective ! Trop de candidats se contentent

d'affirmer « l'échec patent de la Défense » ou encore celui des « villes nouvelles » ou des métropoles d'équilibre » ou bien d'énoncer à l'inverse leur réussite (réduisant même parfois Paris à un simple rôle de ville touristique)... sans se donner la peine de prouver leurs dires, ce qui est tout de même essentiel dans une démarche de sciences humaines.

Le jury regrette aussi que les acteurs de l'aménagement ou ses interlocuteurs, soient absents de nombreuses copies : rares sont les candidats qui signalent par exemple le rôle du Préfet Delouvrier (et en amont celui du général de Gaulle) dans le schéma directeur parisien de 1965, ou qui mentionnent les grandes entreprises comme « réceptrices » des PAT (de nombreux candidats insistent plutôt sur l'initiative locale, sans autre précision, ce qui en l'occurrence est contestable), ou encore qui mentionnent l'intérêt des compagnies aériennes dans le débat sur le « troisième aéroport parisien », etc.

Un autre écueil a pénalisé de nombreuses copies : le traitement des questions 1 et 3 a souvent souffert de la tendance des candidats à traiter les documents les uns après les autres. Or ces questions exigeaient de **traiter les documents ensemble** si l'on voulait en dégager une synthèse, ce qui était explicitement demandé pour la question 1 : on est en droit de s'étonner que des candidats qui ont pu arriver au niveau de l'agrégation oublient cette consigne de base, pourtant largement abordée dans les cursus de géographie.

Enfin, s'il est important de savoir dégager des lignes directrices claires, il l'est tout autant... de dépasser les fausses évidences. La majorité des copies simplifient le débat Paris-province en des termes qui n'étaient sans doute même pas adéquats à l'époque où JF. Gravier écrit son *Paris et le désert français*. La récurrence, dans les copies, des thèmes de la « confiscation » de la richesse par Paris ou la toute-puissance de l'État (assimilé à « Paris »), montre que les transformations territoriales des dernières décennies sont passées inaperçues. Le jury a donc valorisé les candidats qui savent faire preuve de nuance. Par exemple, comme le relève une très bonne copie, le changement d'échelle de référence de la région-capitale entre les deux schémas directeurs – passage de l'agglomération à la maille régionale – signifie à la fois « la prise en compte du rôle international de Paris qui implique l'élargissement de l'aire de réflexion à la région métropolitaine » et en même temps « renvoie l'Île-de-France au même rang que les autres régions françaises, conformité que l'on retrouve dans le cadre des CPER ». De même, certains candidats, au lieu de se contenter de constater le retard patent de l'Île-de-France en matière d'intercommunalité, savent aussi interroger la pertinence de cet outil pour la région-capitale.

Les croquis sont plus présents que les années passées, ce qui est bien ; toutefois ils sont rarement intégrés à l'analyse, et certains manquent de précision : par exemple, les cartes ciblées sur la part relative de l'État et de la Région dans les CPER sont sommaires.

Après ces remarques générales, qui sont déterminantes pour le niveau général d'une copie, on peut aborder les différentes questions.

Question 1

Pour cette question de synthèse, au plan « bateau » (d'abord « Paris province » puis « Paris-Europe-globalisation » débouchant sur la question de leur « articulation difficile »), on pouvait à bon droit préférer les plans plus dynamiques, ciblés sur l'articulation des échelles. En effet, comme le relèvent certains candidats, la question de la métropolisation est au cœur de ce sujet. Sur ce plan, la problématique de l'intégration européenne de Paris et celle de la faiblesse des grandes villes de province interagissent l'une vis-à-vis de l'autre. Certains candidats ont choisi comme point de départ le dossier sur le « troisième aéroport parisien » : il permettait d'entrer de plain-pied dans le sujet. Par ailleurs, quelques copies relèvent que l'on a à faire, avec ce sujet, à une facette d'un débat plus général de l'aménagement du territoire, portant sur les rapports entre équité spatiale et efficacité économique. D'une façon générale, les candidats qui prennent le temps de définir la « globalisation », la « métropolisation » ou encore les concepts de « centre-périphérie » (mobilisés par certaines copies), y ont gagné en rigueur.

De nombreux candidats ont inclus dans cette partie une **présentation des documents**. Celle-ci est restée **trop souvent purement formelle** (et donc peu utile), mais quelques candidats ont fait un effort notable, avec par exemple un tableau intégré des sources, classés par acteur et principes. Quelques candidats ont pris le temps de faire **une véritable analyse critique** (importance relative des cartes à différentes échelles, étalement dans le temps des politiques, présence de l'Europe et de la globalisation seulement à l'arrière-plan du dossier...). Rares ont été ceux attentifs à un point fondamental : de qui émane le document ? (de la Datar, d'un travail universitaire, etc...) si l'on veut éviter une analyse mêlant indistinctement la présentation des problèmes et celle des choix de l'aménagement du territoire, défaut de nombreuses copies. Enfin, ces documents, comme toute source, sont bien sûr critiquables et susceptibles d'être mis en perspective, y compris ceux de matrice universitaire. Il est par exemple appréciable de trouver dans quelques copies une analyse critique des

rapports France-Allemagne dans l'aménagement du territoire, révélatrice d'un certain « complexe » français vis-à-vis du « modèle » allemand.

Question 2

Dans le traitement de cette question, qui portait sur l'organisation interne de la région parisienne, quelques copies relèvent une « dualisation du tissu socio-économique au sein même des métropoles », le fait frappant étant « l'importance (dans le SDAU de 1994) des centres dont les logiques spatiales échappent à la région ». Mais très peu de candidats interrogent la façon dont le SDAU, en tant qu'instrument d'aménagement, se positionne par rapport à ces logiques. Le jury n'attend évidemment pas des candidats qu'ils connaissent tous les cas mentionnés dans le SDAU, mais il regrette que les analyses de ce document soient rarement spatialisées de façon un tant soit peu précises. Or quelques lignes sur le contenu de l'un au moins de ces « pôles d'envergure européenne » ou « secteurs de redynamisation » aidaient à comprendre l'enjeu des schémas directeurs. Par exemple, rares sont les copies mentionnant l'arrivée de Disney à Marne-la-Vallée et la resituant dans les enjeux de rééquilibrage Est-Ouest du SDAU, ce qui est tout de même de l'ordre du supposé connu ! Quelques (trop rares) copies signalent la dimension de « projet de développement » affichée explicitement dans le SDAURIF.

Questions 2 et 3

Pour ces questions 2 et 3, il importait de définir de quelles politiques il s'agit. Nul besoin de longs développements qui risqueraient de sortir du sujet, mais les candidats qui prennent le temps de définir ce qu'est un CPER, un SDAU, ou encore l'intercommunalité, y ont toujours gagné en précision et en rigueur, évitant ainsi le risque dans lequel tombent de trop nombreuses copies d'aligner les généralités ou les fausses évidences (par exemple l'intercommunalité comme solution miracle « pour faire face au poids de la capitale »). Pour la question 3, les candidats pouvaient tout à fait choisir de s'appuyer davantage sur l'une ou l'autre des politiques mentionnées dans le dossier, pourvu qu'ils soient précis dans leur analyse et qu'ils sachent y relier les autres politiques, et définir la façon dont elles investissent le territoire, ce que certains candidats ont fait ; mais la plupart des copies se contentent d'un survol, politique après politique.

Question 4

Cette question sur la prospective était ouverte, et elle a donné lieu à différentes interprétations, les plus faibles assimilant simplement prospective et prévision (voire diagnostic de l'existant), les plus intéressantes posant le problème des stratégies qui sous-tendent l'aménagement du territoire et celui de l'évaluation de l'action publique. Rares sont les candidats qui sortent du cas du dossier ciblé sur la France, ce qui était pourtant explicitement suggéré. Pourtant, que de travaux de prospectives, sur l'Afrique en particulier, auraient pu être mobilisés ! De même, le jury a apprécié les candidats qui ouvrent la réflexion à d'autres éléments que ceux mentionnés dans le dossier.

Dominique RIVIÈRE, Pierre BECKOUCHE.

2.4 Composition d'histoire

Durée : 7 heures

Sujet : « La mémoire de la Première Guerre mondiale en Europe et en Russie/URSS pendant l'entre-deux-guerres »

Le sujet est à situer dans l'historiographie de la Première Guerre mondiale et, plus largement, dans l'historiographie en général dont l'étude de la mémoire apparaît comme un champ d'étude à part entière et majeur. **Le terme de « mémoire » doit être défini et faire l'objet d'une rapide interrogation dans ses rapports avec l'histoire.** L'histoire de la mémoire renvoie, selon Henry ROUSSO, à « l'étude de l'évolution des représentations du passé, entendues comme des faits politiques, culturels ou sociaux » ; elle implique que « l'événement soit pris non dans son acception classique, mais comme une séquence chronologique qui ne se borne pas à sa clôture apparente »,

une étude qui «inclut aussi bien l' analyse historique de l' événement proprement dit que l' analyse de sa postérité, entendue non comme ses conséquences, mais comme sa survivance active et passive dans l' imaginaire social, et donc dans les pratiques sociales des générations postérieures».

Il était nécessaire pour les candidats de bien voir que la “mémoire” de la guerre procède à la fois du vécu de celle-ci mais aussi des nécessités du présent qui la construit. De cette double évidence, résulte une double attente :

- **la composition doit faire apparaître cette interaction entre mémoire et histoire** et, ce faisant, présenter les éléments historiques qui fondent la construction mémorielle : effets physiques, psychologiques, matériels et immatériels de la guerre, contextes internes des États, arrière-plan international... Il faut aussi souligner que l'on peut faire l'histoire de la mémoire mais qu'il ne saurait être question de confondre mémoire et histoire. Le devoir devait d'ailleurs montrer que la construction d'une mémoire est souvent un enjeu ;
- **l'étude doit faire apparaître la pluralité des mémoires**, l'expérience de la guerre et de son issue étant forcément diverse selon les échelles de perception (groupes et individus), selon le camp (vainqueurs ou vaincus), selon les espaces (plus ou moins éloignés, plus ou moins meurtris...), le degré et la nature de l'engagement (civil ou militaire, prisonnier ou combattant, homme ou femme...) et les nécessités du présent variant selon les lieux et les temps.

La pluralité des mémoires peut émerger notamment au travers :

- de la diversité de ses expressions : mémoire qui pleure ou qui venge, qui oublie ou célèbre, qui fédère ou oppose, mémoire qui héroïse ou accuse... ;
 - de celle des échelles ou de la nature de celles-ci : mémoire privée (difficile à cerner mais approchée au travers de quelques ouvrages de micro-histoire ou de récits singuliers), mémoire collective ; officielle/populaire... ;
 - de celle de ses processus et auteurs : spontanée/encadrée.

Plusieurs problématiques sont envisageables ; elles peuvent conduire à interroger la pluralité de cette Mémoire, son poids sur les évolutions de l'entre-deux guerres et, plus précisément, son échec à prévenir la seconde.

Plusieurs plans étaient donc praticables ; nous en soumettons quelques-uns qui répondent à des logiques différentes : par exemple, le premier procède d'une approche mi-analytique, mi-dialectique ; le second, en interaction avec les arrière-plans politiques et leurs évolutions générales, se veut plus chronologique tout en mettant en garde sur les artifices d'une périodisation trop rigide ; un troisième, dialectique, procède de l'interrogation sur la brutalisation.

Voici quelques propositions au sein desquelles il convenait d'intégrer l'évolution chronologique et de sortir du cas français :

Exemple 1

- Des conditions complexes d'élaboration
- Des régularités ou les traits communs
- Des particularités irréductible

Exemple 2

- Une mémoire qui s'installe (1918, début des « années 20 »)
- Une mémoire qui construit (autour des “années 20”)
- Une mémoire qui divise (autour des “années 30”)

Exemple 3

- L' entretien de l' esprit ou de la culture de guerre
- Le culte de la paix
- Une mémoire, des mémoires ? La mémoire n' explique pas tout...

Exemple 4

- Quelles sont les manifestations de cette mémoire ?
- Qui la porte ?
- Quels sont ses effets ? (autrement dit : est-ce un des facteurs de la "guerre de 30 ans" ?)

Cette année les candidats ont semblé mieux préparés que l'an dernier pour l'épreuve d'histoire. Les connaissances élémentaires étaient mieux maîtrisées, mais les attentes du jury dépassent le niveau des connaissances convenues... Voici comment se répartissent les notes obtenues par les 271 copies corrigées.

NOTE	EFFECTIF
0	2
1	37
2	32
3	30
4	29
5	34
6	28
7	17
8	14
9	16
10	12
11	5
12	3
13	3
14	3
15	2
16	4

La moyenne est de 5,2 et l'écart type de 3,5. La médiane et la moyenne sont quasiment confondues. 32 copies ont été notées à 10 ou au dessus.

Contrairement aux conclusions (ou aux introductions mais plus rarement) de certains devoirs, **histoire et mémoire ne sont pas synonymes**. Le rôle de l'historien n'est absolument pas d'être «un passeur de mémoire» comme l'affirme une copie. Bref, la démarche historique et l'approche mémorielle ne se confondent pas, au contraire : il est possible d'avoir une approche historique de la mémoire (en appliquant les principes de l'établissement des faits, de la critique des sources utilisées pour les établir et en proposant une interprétation cohérente et argumentée) mais on ne saurait prôner une approche mémorielle de l'histoire (avec ses oublis sélectifs, sa mythification voire sa mystification, ses finalités conscientes ou inconscientes). Lorsque Ludendorff participe à l'établissement de la légende du coup de poignard dans le dos, en pesant sur les historiens de la guerre, il contribue à forger une mémoire qui repose sur une falsification de l'histoire. La légende du coup de poignard dans le dos participe d'une certaine mémoire de la droite allemande ; est-ce le rôle de l'historienne ou de l'historien de véhiculer ce genre de légende ? Certes, la plupart des candidats visés ici n'envisageaient pas ce cas de figure mais la confusion des rôles ainsi générée crée ce risque, potentiellement lourd de conséquences pour de futurs professeurs. De même il importait de ne pas commettre d'anachronismes à propos du «devoir de mémoire» qui, dans sa formulation même, procède de l'historiographie des années 1980 et non des anciens combattants de la «der des der».

Certains candidats ont parfois semblé désespérés et ont dit explicitement qu'ils se proposaient de retracer les diverses conséquences de la Première Guerre mondiale et d'égrener, tour à tour, les conséquences démographiques, économiques, financières, diplomatiques... pendant l'entre deux guerres. Ces copies ne traitent pas explicitement du sujet et elles ont été notées entre 1 et 5 selon la qualité des informations, la qualité de leur présentation, leur insertion plus ou moins réussie dans une réflexion sur la mémoire du premier conflit mondial. Nombreuses sont les copies qui se contentent d'un vague récit de l'entre-deux-guerres, précédé ou pas d'une description plus ou moins emphatique des atrocités du conflit.

Les meilleures copies ont montré la diversité des conditions de l'émergence de la mémoire, le rôle qu'avaient pu jouer, selon les pays, les monuments commémoratifs, les artistes et les écrivains, les associations d'anciens combattants, les politiques gouvernementales. Sur ce dernier point, il faut souligner que l'opposition entre pays vainqueurs et pays vaincus a souvent été présentée de manière trop schématique. Pour l'Allemagne, en particulier, la place de la mémoire et ses enjeux politiques ne se résume pas aux conceptions agressives de l'Allemagne nazie. Faut-il rappeler que l'ouvrage de Erich Maria Remarque, qui devait jouer un rôle si fort dans la vague de témoignages de la fin des années 1920, date de 1928 et donc de la République de Weimar. L'inclusion de l'ouvrage dans les autodéfenses nazies n'est-il pas d'ailleurs la preuve que la mémoire allemande n'était pas unilatérale ?

Les candidats qui ont su intégrer avec nuance et en montrant qu'il ne s'agissait pas seulement de formules « passe-partout » les notions aujourd'hui très utilisées de brutalisation, de banalisation de la violence (et non de « trivialisation » !) et interroger la réalité de la démobilisation des sociétés ont été valorisés. Au total, les connaissances de base sur l'entre-deux-guerres semblent acquises par la plupart des candidats mais beaucoup encore ne réfléchissent pas avec une rigueur suffisante pour pouvoir répondre aux attentes d'une composition historique. En outre, trop d'imprécisions et d'approximations factuelles nuisent à la pertinence des démonstrations.

3. Résultats et commentaires des épreuves orales

3.1 Commentaire de documents géographiques

Le jury du concours 2004 a utilisé un large éventail de notes, de 1 à 17. Pour les 70 candidats admissibles, la moyenne générale est de 8,3 et 25 commentaires ont obtenu une note supérieure ou égale à 10.

Les sujets, très variés, font appel à tous les domaines de la géographie : épistémologie, géographie des territoires, géographie environnementale. Il est bon de souligner que si un sujet a presque toujours une dominante, il est bien rare qu'il ne fasse pas appel, peu ou prou, aux autres composantes de la discipline. Les bonnes et les mauvaises notes se répartissent également selon les divers types de sujets. Le tirage en ligne, chaque sujet étant traité par trois candidats à la suite, montre la diversité des approches par les candidats et permet une bonne évaluation : c'est ainsi que le sujet sur « les monts de Lacaune » a conduit à des commentaires qui ont été notés avec un écart de 17 à 1 et celui sur « découper le monde » de 15 à 3.

Le jury tient à rappeler les conseils qui ont été donnés dans le rapport de l'année 2003. Sans reprendre tout ce qui a déjà été écrit, il souhaite insister encore une fois sur quelques points qui lui paraissent très importants et pas toujours complètement assimilés. Il y ajoute quelques remarques nouvelles qui aideront les candidats à mieux préparer l'épreuve.

Un corpus documentaire à organiser

Le premier travail du candidat est de bien lire l'ensemble du dossier qui lui est proposé et ce, en fonction de l'intitulé du sujet : ce travail initial, au tout début des 6 heures de préparation, s'avère souvent déterminant pour la compréhension globale du sujet ; il est donc très important pour les candidats de « prendre le temps » de cette réflexion avant de se plonger dans l'analyse du dossier proprement dit. Le corpus documentaire doit être analysé et critiqué en prenant soin de rappeler la nature de chaque document, son origine, son auteur, la source qui a permis de le créer, sa destination originelle, le lieu et l'année de sa fabrication ou de sa publication. Ainsi se dégagera **l'importance relative de chaque document et la place qui devra lui être faite dans le commentaire**. Cette critique documentaire ne doit par la suite occuper qu'un temps limité lors de la présentation orale de l'exposé, deux à trois minutes tout au plus. Comme cela a déjà été recommandé, la construction d'un tableau classant types de document et sources permet de gagner du temps et de se montrer pédagogue.

Une problématique à exprimer clairement

Le candidat doit être capable d'exprimer une problématique claire, qui va souvent bien au-delà du titre proposé qui ne sert que de cadre général. Le plan de l'exposé découle de la façon dont la problématique est comprise.

Le commentaire de documents n'est pas une leçon qui serait simplement illustrée par quelques documents. L'exposé doit être articulé sur les documents, chaque document pouvant servir plusieurs fois et la confrontation entre deux documents permettant souvent de faire avancer le raisonnement. L'esprit critique du candidat doit être constamment en alerte. Trop de candidats prennent l'ensemble des documents au premier degré : une publi-information ne peut pas être utilisée de la même façon qu'un article d'une revue scientifique reconnue.

Il est rare que l'on puisse étudier les documents les uns après les autres sans les relier. Le jury apprécie les candidats qui, à partir du croisement de plusieurs documents, sont capables de **créer un document synthétique** (schéma, croquis, ...) qui met en valeur une idée ou qui répond à la problématique posée d'entrée.

En général, le nombre de documents proposés est important, il n'est donc pas recommandé au candidat d'ajouter d'autres documents au risque de mal traiter ceux qui lui sont proposés. En

revanche lors de l'exposé, il peut être bienvenu de se servir d'un atlas ou d'une carte murale. Parler des frontières de l'Afrique ou des îles Saint-Martin et Saint-Barthélemy sans carte d'ensemble semble un exercice un peu difficile.

Apprendre à analyser divers types de documents

Les textes sont des documents à part entière, qui n'ont pas à être traités avec moins d'attention que les autres – trop nombreux sont les candidats qui se contentent de les utiliser comme « toile de fond » sans leur accorder l'analyse critique qu'ils réservent aux autres documents de type iconographique. Ils doivent être lus avec attention, analysés et critiqués ; un regard particulier doit être apporté aux sources.

La carte – qui n'est pas forcément présente dans tous les sujets - est elle aussi trop souvent considérée comme un simple élément de décor : on l'affiche mais on ne s'en sert pas lors de l'exposé ou alors pour une simple localisation, pas toujours réussie. C'est pourtant un document géographique à part entière qui doit être étudié en lui-même, avec des règles qu'il convient de connaître. Si le jury propose des échelles variées, du 1/100 000 au 1/25 000 sans oublier le 1/50 000, c'est parce que chacune de ces échelles permet une approche différenciée du sujet et qu'elle doit être utilisée par le candidat à des moments variés de l'exposé.

Les cartes topographiques contiennent, pour peu que l'on regarde avec attention, un grand nombre de renseignements qui sont suivant les cas le cœur du dossier ou un complément. Les cartes géologiques, climatiques et de la végétation ne sont pas de simples accessoires que l'on traite par une allusion furtive. Si elles sont proposées dans le corpus, c'est qu'elles apportent à l'explication d'ensemble ; elles sont donc à intégrer dans le commentaire.

Une carte n'est jamais à traiter dans son entier, ni dans ses limites qui sont forcément artificielles, le candidat sera jugé en fonction de sa capacité à faire des choix par rapport au sujet.

Le commentaire d'une carte ne s'improvise pas, le candidat doit s'y préparer longuement, l'apprentissage débute dès le premier cycle. Cela implique que dans les universités on continue à s'intéresser aux cartes et à préparer à l'exercice de commentaires de cartes. Il sera difficile de continuer à former des géographes si l'abandon de la carte devient la règle.

Il en est de même pour les connaissances de bases, tant dans le domaine de la géographie physique que dans celui de la géographie humaine. Si le jury a évidemment tenu compte de l'évolution de l'enseignement de la discipline, il ne peut que sanctionner un candidat qui ignore la définition de la SAU ou qui confond granite et calcaire. On ne découvre pas les définitions élémentaires le jour de l'examen. **Un socle de connaissances fondamentales doit être acquis dès le premier cycle** ; en écoutant les candidats, on se rend compte que cette formation de base n'est plus forcément assurée dans toutes les universités. On peut espérer que la mise en place généralisée du système LMD permettra aux étudiants des choix judicieux d'unités de formation, en évitant des spécialisations trop poussées dès les années de licence ; **on ne peut que conseiller aux futurs candidats de construire leur formation sur des bases élargies.**

D'autres sources de nature très diverse ont été proposées dans les dossiers : cartes issues de travaux de recherche, photographies, tableaux statistiques, extraits brefs de rapports officiels, voire de bandes dessinées, etc. Dans l'ensemble, elles ne semblent pas particulièrement déconcerter les candidats – moins que les textes longs et les cartes topographiques – ce qui témoigne sans doute d'une certaine continuité entre l'épreuve sur dossier et les études précédant l'agrégation.

L'exposé

La présentation orale doit être vivante, le candidat doit montrer des qualités de pédagogue. Il a un message à faire passer au jury comme il aura un message à faire passer à ses élèves. L'exposé doit posséder un plan bien articulé, non pas conçu comme une leçon mais intégrant l'ensemble de la problématique. Le jury comprend très bien qu'avec le stress inhérent à l'enjeu, le candidat se serve de ses notes mais il doit pouvoir s'en dégager à certains moments. L'exposé doit être rendu pertinent par des productions graphiques qui explicitent la problématique (dessin, courbe, diagramme, chorème, ...). En aucun cas, il ne peut s'agir d'une simple copie d'un des documents proposés ; ce doit être une réalisation nouvelle qui propose une synthèse. Lorsque le corpus documentaire comporte une série de tableaux de chiffres, leur traduction graphique s'impose presque obligatoirement.

La gestion du temps est aussi importante : les candidats pour la plupart utilisant les trente minutes qui leur sont attribuées mais il y a parfois de très grands déséquilibres à l'intérieur de l'exposé : terminer la première partie d'un exposé qui en compte trois après 25 minutes ne permet pas de faire une bonne prestation.

La reprise est difficile puisque le candidat est fatigué par les heures de préparation et par son exposé. Les questions ne sont pas des pièges ; il s'agit d'abord de revenir sur des points peu ou mal traités, de corriger un lapsus ou une erreur grossière ; il s'agit aussi de **sonder la culture géographique du candidat voire sa culture générale**. La qualité de la reprise compte pour une part non négligeable dans la note.

Catherine BIAGGI, Jean-Christophe GAY, Dominique RIVIERE, Jean-François STASZAK, Jean-Claude THOURET, Bernard VALADAS

Liste des sujets du commentaire de documents géographiques

« Chamonix et le Mont-Blanc »

Doc.1 : Carte IGN. Top 25. Chamonix.

Doc.2 : Carte IGN. Petit St Bernard Mont Blanc, n° 16. Alpes sans frontières. 1/25 000.

Doc.3 : L'espace Mont-Blanc. Brochure d'information 2002.

Doc.4 : La vallée de Chamonix. Images de France. Rhône-Alpes.2003

Doc.5 : Affiches touristiques. PLM.

Doc.6 : L'Argentière. Photo. Images de France. Rhône-Alpes.2003

Doc.7 : La mer de glace depuis la gare du Montenvers. Images de France. Rhône-Alpes.2003

Doc.8 : Chamonix et le Mont-Blanc. Aquarelle de Jean-Antoine Linck. 1810.

Doc.9 : Extraits d'articles. La réouverture du tunnel du Mont Blanc. Cité dans « les Alpes, une montagne au cœur de l'Europe ». Rémy Knafou. La Documentation Photographique. Dossier 8034. 2003.

« Les Monts de Lacaune et le Haut-Languedoc »

Doc.1 : Carte topographique IGN au 1/25 000 « Monts de Lacaune, La Salvetat-sur-Agout, PNR du Haut Languedoc » (2002).

Doc.2 : Carte IGN au 1/100 000 « Béziers-Montpellier ».

Doc.3 : Carte des précipitations dans le Tarn (source : Chambraud A. et Kessler J., 1990, Météo de la France, Paris, J.C. Lattès).

Doc.4 : Les chiffres clés du recensement agricole de 2000 pour la commune de La Salvetat-sur-Agout (www.agreste.agriculture.gouv.fr).

Doc.5 : Les chiffres clés du recensement agricole de 2000 pour la commune de Murat-sur-Vèbre (www.agreste.agriculture.gouv.fr).

Doc.6 : Evolution démographique 1962-1999 (deux pages) de la commune de La Salvetat-sur-Agout (www.recensement.insee.fr).

Doc.7 : Evolution démographique 1962-1999 (deux pages) de la commune de Murat-sur-Vèbre (www.recensement.insee.fr).

Doc.8 : Evolution démographique 1962-1999 (deux pages) du canton de La Salvetat-sur-Agout (www.recensement.insee.fr).

Doc.9 : Evolution démographique 1962-1999 (deux pages) du canton de Murat-sur-Vèbre (www.recensement.insee.fr).

Doc.10 : Evolution démographique 1962-1999 (deux pages) du canton de Lacaune (www.recensement.insee.fr).

Doc.11 : Pyramide des âges en 1999 du canton de Lacaune (www.recensement.insee.fr) ;

Doc.12 : Pyramide des âges en 1999 du canton de Murat-sur-Vèbre (www.recensement.insee.fr).

Doc.13 : Pyramide des âges en 1999 du canton de La Salvetat-sur-Agout (www.recensement.insee.fr).

Doc.14 : La fréquentation de l'Office de tourisme de La Salvetat-sur-Agout en 2003 (source : Office de tourisme de La Salvetat-sur-Agout).
Doc.15 : Double fiche promotionnelle sur l'eau gazeuse Salvetat (source : groupe Danone).

« Le tourisme en Afrique »

1. Statistiques OMT. 1999.
2. a. Les territoires de Nouvelles Frontières. Acteurs lieux et enjeux. M Stock (coord) Belin sup 2003.
b. Extraits du catalogue 2004. Nouvelles Frontières.
3. Victoria Falls. Lonely Planet Afrique australe. 2003.
4. Les implantations de Sun international en Afrique.
5. a. « Point Afrique ou l'approche africaine du tourisme. » Marchés tropicaux 200.
b. Page d'accueil du site « Point Afrique » 2004.
6. « Vers un tourisme éthique ». Marchés tropicaux. 2000.
7. Port El Kantaoui. 1995. Documentation Photographique. Le Maghreb. M. Côte. N° 8002.
8. Capacité touristique du Maghreb. . Documentation Photographique. Le Maghreb. M. Côte. N° 8002

« L'Afrique en représentations »

Doc.1 : affiches de spectacles des années 1890 (source : Négripub. L'image des Noirs dans la publicité, Paris, Somogy/Éditions d'art, 1994, p. 45).
Doc.2 : 4 affiches publicitaires, entre 1900 et 1960 (coll. part.)
Doc.3 : « Afrique », in P. Foncin, Géographie, 2^{ème} année, Paris, Colin, 1903, pp. 30-31.
Doc.4 : Gaumery et Pinchon, Bécassine pendant la Grande Guerre, Paris, Gautier-Languereau, 1915, pp. 56-57.
Doc.5 : deux textes de chanson française (Rose Laurens, Africa, 1982 ; Michel Sardou, Afrique Adieu, 1982).
Doc.6 : couverture de S. Brunel, L'Afrique, Paris, Bréal, 2004.
Doc.7 : Salim Lone, « L' Afrique doit améliorer son image », Afrique relance, 2004.
Doc.8 : Stephen Smith, «Il faut aimer l' Afrique sans pitié», propos recueillis par VincentHugeux, L' Express, 27/11/2003.
Doc.9 : Extrait de Odile Goerg, « L'Afrique vue de France : un continent éclaté, une construction dédoublée », in J-C. Waquet, O. Goerg et R. Rogers (dir.), Les espaces de l'historien. Etudes d' historiographie, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2000.

« Saint-Martin et Saint-Barthélemy, îles françaises »

Doc.1 : Carte topographique IGN au 1/25 000 « Île Saint-Martin. Île Saint-Barthélemy » (2002).
Doc.2 : Carte des zones franches et des paradis fiscaux des Caraïbes (source : Brunet R., 1986, Atlas mondial des zones franches et des paradis fiscaux, Paris-Montpellier, Fayard-Reclus).
Doc.3 : Association St-Barth des Amis de la Suède, Lettre ouverte au Président de la République in. Le Monde du 20 février 2002 (deux feuilles).
Doc.4 : Les capacités d'hébergement de Saint-Martin en 1970 et 1993 (source : Chardon J.-P., 1995, « Saint-Martin ou l'implacable logique touristique », Les Cahiers d'Outre-Mer, n° 189).
Doc.5 : Documents d'orientation sur l'évolution de l'île de Saint-Barthélemy (source : Ministère de l'Outre-Mer).
Doc.6 : « Des milliers d'étrangers sont menacés d'expulsion à Saint-Martin » in Le Monde du 29 septembre 1995.
Doc.7 : L'évolution du parc hôtelier de la Guadeloupe (source : IEDOM, 2003, Le Tourisme en Guadeloupe).
Doc.8 : Evolution démographique 1962-1999 (deux pages) du canton et de la commune de Saint-Martin (source : www.recensement.insee.fr).
Doc.9 : Décret du 29.10.03 sur la consultation des électeurs de Saint-Martin ainsi que de Saint-Barthélemy du 7.12.03 et résultats (sources : www.vie-publique.fr et www.affaires-publiques.org).
Doc.10 : Deux photographies de Saint-Barthélemy (source : Sanguin A.-L., 1981, « Saint-Barthélemy, île normande des Antilles françaises », Etudes normandes, n° 4, clichés de l'auteur).

« Le littoral picard »

- Doc.1 : Cartes au 1/100 000 : Rouen – Abbeville et Abbeville - Calais
Doc.2 : Cartes au 1/50 000 : Rue, Saint – Valéry - sur - Somme, Dieppe (2 cartes)
Doc.3 : Image SPOT : Baie de la Somme
Doc.4 : Vitesse d'évolution de la flèche de galets des Bas-Champs de Cayeux entre 1939 et 1991
(Extrait de A. Miossec in « L'érosion entre nature et société » coord. Y. Veyret, 1998)

« Les lits fluviaux de la Loire moyenne : des eaux et des hommes »

- Doc.1 : Cartes IGN 1/100 000 : Angers - Chinon et Orléans – Tours
Doc.2 : Carte IGN 1/50 000 : Chinon
Doc.3 : Le contexte morphologique général dans le Val d'Authion.
Extrait de N. Carcaud, Habilitation à diriger des recherches, 2004
Doc.4 : Morphologie de la vallée de la Loire entre Chalonnnes sur Loire et Ingrandes-sur-Loire.
Extrait de N. Carcaud, Habilitation à diriger des recherches, 2004
Doc.5 : Extrait de la carte de Cassini : Richelieu
Doc.6 : Extraits du site Internet « La Loire »

« Découper le monde »

- Doc.1 : La Bible, Genèse, chapitre 10.
Doc.2 : carte : « les peuples issus des trois fils de Noé après le déluge » ([www. bibiorama.com](http://www.bibiorama.com), 2000).
Doc.3 : extrait du traité de Tordesillas (1494).
Doc.4 : Giovanni Battista Tiepolo, fresque du plafond de l'escalier de la résidence du Prince-Archevêque de Würzburg, 1751-1753 : 4 détails.
Doc.5 : « Grandes divisions naturelles du globe », Nouveau Manuel de Géographie générale, cours supérieur, Paris/Lyon, Librairie catholique/Vitte, 1914, pp. 12-13.
Doc.6a et 6b : « La vie sur terre », Cours complet de géographie, cours élémentaire, Paris, Larousse, 1925, p. 16-17.
Doc.7 : « Les Hommes hors de France », Cours complet de géographie, cours élémentaire, Paris, Larousse, 1925, p. 33.
Doc.8 : carte : « le choc des civilisations selon Huntington » (Courrier international, 2002).
Doc.9 : P. Clerc, « Turquie : la géographie-prétexte », Le Monde, mardi 14 janvier 2003.
Doc.10 : « A propos des limites de l'Europe : la notion de continent ». F. Durand-Dastés, C. Grataloup, J. Lévy, D. Retailé (Saint-Dié, 3 octobre 1998).

« Les aires protégées de l'Afrique subsaharienne »

- Doc.1 : Parc Kruger. 4 feuilles.1/250 000.
Doc.2 : Règlement du Parc d'Etosha. 2002. Extraits en anglais
Doc.3 : Catalogue africain. Afrique à la carte. Aventuria 2001.
Doc.4 :
a). Le parc national de Niokolo-Koba.(Sénégal) ORSTOM/IRD. 1998.
b). Le parc national de Niokolo-Koba. (Sénégal). S. Larue. Cahiers d'Outre Mer n° 218. 2002.
Doc.5 : «Un grand dessein pour l'Afrique». National Geographic. France. sept 2001.
Doc.6 : «Le Gabon mise sur le vert ». National Geographic France sept.2003.

« Saint-Tropez »

Doc.1 : Carte IGN Top 25 « Saint-Tropez/Sainte-Maxime » (2000).

Doc.2 : Extrait de la carte Michelin « Alpes-Maritimes » (2003) au 1/150 000 avec légende.

Doc.3 : Tableau sur les caractéristiques sociales et résidentielles de propriétaires de villas dans les parcs de Saint-Tropez (source : Pinçon M. et Pinçon-Charlot M., 1996, Grandes Fortunes. Dynasties familiales et formes de richesse en France, Paris, Payot & Rivages).

Doc.4 : Affiche du film Le Gendarme de Saint-Tropez (1964).

Doc.5 : Photographie de Saint-Tropez au début des années 1950 (source : Deffontaines P. et Jean-Brunhes Delamarre M., 1955, Atlas aérien, tome 1, Paris, Gallimard).

Doc.6 : Evolution démographique 1962-1999 (deux pages) de la commune de Saint-Tropez (www.recensement.insee.fr).

Doc.7 : Texte de Guy de Maupassant (1850-1893) tiré de l'ouvrage Sur l'Eau.

Doc.8 : Tableaux de Paul Signac (1863-1935).

De haut en bas et de gauche à droite :

- Les Platanes. Opus 242 (place des Lices, Saint-Tropez) (1893), Pittsburgh, Museum of Fine Arts Carnegie Institute ;
- Soeil couchant sur la ville. Opus 233 (1892), Miyazaki, musée des Beaux-Arts ;
- Le Port au soleil couchant. Opus 236 (1892), Londres, collection particulière ;
- Saint-Tropez. La Bouée rouge (1895), Paris, musée d'Orsay.

Doc.9 : Quelques célébrités à Saint-Tropez (source : Servat H.-J., 2003, La Légende de Saint-Tropez, Paris, Assouline).

« Les tempêtes de décembre 1999 en France »

Doc.1 : Les tempêtes des 25 – 26 et 27 – 28 décembre 1999 : extraits du journal « Le Monde ». A - situation météorologique du 27 au 28 décembre 1999; B – le mécanisme de la tempête ; C - trajectoire et vitesse des vents D – le passage des deux dépressions sur l'hexagone E – paralysie des infrastructures F – une forêt massacrée

Doc.2 : Cartes de la forêt française A – les principaux massifs forestiers B – taux de boisement C – essences dominantes selon les régions. Extrait du site Internet arbres-et-forêts.chez.tiscali (sources IFN)

Doc.3 : La récurrence du phénomène tempête (Sources MétéoFrance)

Doc. 4 : Edition spéciale Centre France – Le Populaire « Limousin : la grande blessure - La tempête, un mois après ».

Doc.5 : Réforme des subventions de l'état à la sylviculture. Supplément au n° 472 de Forêt de Gascogne et n° 9, déc. 2000, de Forêt de Gascogne

Doc.6 : La gestion de la catastrophe par les assurances

Doc.7 : « Face au cumul des risques, prévenir et réguler », J.P. Besset, « Le Monde », 13 janvier 2000.

« Risques sanitaires et mondialisation »

- Doc.1a, 1b, 1c et 1 d : carte et graphiques tirés de E. Vigneron, Le Territoire et la santé. La transition sanitaire en Polynésie, Paris, CNRS, 1999.
- Doc.2a, 2b, 2c et d : cartes et tableaux relatifs à la diffusion du SIDA (2a : Cahiers Geos, Montpellier, 1990, 17 ; 2b : Cahiers Geos, Montpellier, 1989, 14 ; 2c : D. Noin et al., 6 Milliards d'Hommes, Paris, La Documentation photographique, 1994 ; 2d : UNAIDS, site web, 2004).
- Doc.3a et 3b : cartes relatives à l'épidémie de SRAS (3a : WHO, 2003 ; 2b : www.mapcruisin.com).
- Doc.4 : « Les grands fléaux », in Atlas géopolitique et culturel du petit Robert, Paris, 2003.
- Doc.5 : Natalie Angier, « Les maladies voyagent, les médecines suivent », The New York Times (traduit dans Courrier international - n° 581-582, 20 déc. 2001).
- Doc.6 : extrait de : Les nouveaux apports de la science et de la technologie à la qualité et à la sûreté des aliments, Rapport de de M. Claude SAUNIER, fait au nom de la Office parlementaire d' évaluation des choix scient. tech., déposé le 14 avril 2004 (source : www.senat.fr).
- Doc.7 : D. Dollar, « Is globalisation good for your health ? », Bulletin of the World Health Organization, 2001, 19 (9).

« Terroirs viticoles et grands crus en France »

- Doc1 : Carte « Vins de France. Appellation d'origine » IGN 1997
- Doc.2 : Cartes topographique et géologique 1/50 000 de Beaune
- Doc.3 : Cartes topographiques 1/50 000 : Epernay, Avize et Lesparre - Médoc
- Doc.4 : Topolithoséquences de sols dans les vignobles A.O.C. de la côte de Bourgogne : extrait de « Terroirs et territoires », Cahiers Nantais, 43, 1995
- Doc .5 : Les crus et les sols dans l'appellation Cognac : A – Extrait de G. Bernard, Norois, 1980 et B – Extrait de Rouvellac, travaux du Working group on terroirs viticoles, 2004
- Doc.6 : Extraits de « l'Atlas mondial du vin » Hugh Johnson et Jancis Robinson, Flammarion, 2002 : pages Pauillac et Côte de Beaune
- Doc.7 : Article : « La nouvelle planète des vins », J-R. Pitte, Ann. Géo., 614 – 615, 2000, p.340 – 344.

« L'espace français vu d'Europe »

- Doc.1 : Extraits de : Union européenne, Troisième rapport sur la cohésion, 2004, Deux cartes (Pib par habitant, 2001, dépenses de R&D, 2000), et un tableau extrait de l'Annexe statistique : Principaux indicateurs régionaux
- Doc.2 : Extrait du quotidien « Ouest-France » : L'Ouest très mal placé en Europe, 24-09-1988
- Doc.3 : Extrait d'un article de Mucchielli J-L, Puech FI, dans Economies et Statistiques », Insee, n°363-5, 2003
- Doc.4 : « 50 grands projets pour la France en Europe », site Internet de la Datar, compte-rendu du Comité interministériel d'aménagement du territoire du 18 décembre 2003.

« Entre moyenne et grande ville, un niveau caractéristique du réseau urbain français : Rennes »

- Doc.1 : Rennes, carte IGN 1/50 000
- Doc.2 : Extrait de Browaeys X., Chatelain P., Les France du travail, Paris, PUF, 1984
- Doc.3 : Graphique, Les trajectoires des structures d'activité des capitales de région entre 1962 et 1990, St-Julien Th., extrait de Atlas de France, vol. 14 : Aménagement du territoire, Paris, Documentation française, 2001
- Doc.4 : Cartes : Le dynamisme urbain, extrait de DATAR, Aménager la France de 2020, Paris, documentation française, 2000
- Doc.5 : Extrait du site internet de Rennes Métropole (juin 2004)

« Maurice et les Seychelles »

- Doc.1 : Carte de la république de Maurice au 1/100 000 des îles Maurice et Rodrigues (1994).
Doc.2 : Extrait de la carte du Government of Mauritius au 1/25 000 « Pamplemousses » (1989) avec légende.
Doc.3 : Cartes de Praslin et La Digue (Seychelles) « L'homme et les côtes » tirée du travail de Virginie Cazes-Duvat l'Atlas de l'environnement côtier des îles granitiques de l'archipel des Seychelles, 2001, université de la Réunion (légende commune avec le doc. 4).
Doc.4 : Carte de Mahé (Seychelles) « L'homme et les côtes » tirée du travail de Virginie Cazes-Duvat l'Atlas de l'environnement côtier des îles granitiques de l'archipel des Seychelles, 2001, université de la Réunion (légende commune avec le doc. 3).
Doc.5 : Extrait de la carte « Les îles touristiques des Seychelles » tirée de la thèse d'Hélène Pébarthe, 2003, Le Tourisme, moteur du développement de la république de Maurice ? Un secteur à ménager, des lieux à intégrer, université Paris-IV, p. 401.
Doc.6 : Tableau de statistiques sur les Etats et territoires insulaires de l'océan Indien (source : L'Etat du monde 2004, 2003, Paris, La Découverte).
Doc. 7 : Page publicitaire pour Maurice dans les magazines français en 1998 (source : Mauritius Tourism).
Doc.8 : Carte de La Digue au 1/30 000 (Republic of Seychelles, 1980).
Doc.9 : Carte de Praslin au 1/30 000 avec légende sur le doc. 8 (Republic of Seychelles, 1980).

« Fonctionnement, historique, évaluation et gestion des inondations en milieu méditerranéen

français : le bas Rhône, la Camargue et la ville d'Arles »

- Doc.1 : Etendue des inondations sur la Camargue (satellite SPOT 4 le 7 décembre 2003)
Doc.2 : Carte de la Camargue (échelle 1/50 000è)
Doc.3 : Cartes topographiques de la ville d'Arles et Saint-Martin-de Crau.Fontvieille (échelle 1/25 000è)
Doc.4 : En appui éventuel : carte géologique d'Arles, échelle 1/50 000è
Doc.5 : La grande crue historique généralisée de mai 1856
Doc.6 : Evolution du lit fluvial du Bas-Rhône de 1840 à nos jours
Doc.7 : Construction historique de la plaine d'Arles
Doc.8 : Champs d'inondation prédits (crue centennale, crue millénaire)
Doc.9 : Photos de l'inondation de la plaine d'Arles en décembre 2003
Doc.10 : Extraits du Bulletin Météo-Hebdo du 30 novembre au 4 décembre 2003
Doc.11 : Tableau des crues du Rhône, historiques et de 2003
Doc.11 : Synthèse des enjeux et des expositions dans la basse vallée du Rhône
Doc.12 a, b : Nouvelles inondations, nouvelle polémique : points de vue de deux élus (journal Le Monde ; journal le Midi Libre, mai 2004).

« Les frontières africaines »

- Doc.1 : Carte des principaux marchés frontaliers en Afrique centrale en 1995 (source : Bennafla K., 2002, Le Commerce frontalier en Afrique centrale, Paris, Karthala).
Doc.2 : Croquis schématique du marché frontalier d'Amchidé/Banki (source : Bennafla K., 2002, Le Commerce frontalier en Afrique centrale, Paris, Karthala).
Doc.3 : Les frontières nord-orientales de la Namibie (source : Stanley W. R., 2002, « Namibia's unstable northern frontier », Tijdschrift voor Economische en Sociale Geographie, n° 4).
Doc.4 : Carte du peuplement des espaces frontaliers de la Côte-d'Ivoire et du Ghana (source : Sary B., 2003, « Un no man's land forestier..., de l'artifice à l'artificialité : l'étatisation de la frontière Côte-d'Ivoire-Ghana », Les Cahiers d'Outre-Mer, n° 222).
Doc.5 : Carte de la contestation de la frontière tchado-libyenne (source : Bouquet C., 2003, « L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne. Turbulences et fermentation des marges », Les Cahiers d'Outre-Mer, n° 222).
Doc.6 : Carte de l'arbitrage frontalier entre le Mali et le Burkina Faso (source : Bouquet C., 2003, « L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne. Turbulences et fermentation des marges », Les Cahiers d'Outre-Mer, n° 222).

Doc.7 : Carte du découpage de l'Afrique après la conférence de Berlin (source : Bouquet C., 2003, « L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne. Turbulences et fermentation des marges », Les Cahiers d'Outre-Mer, n° 222).

Doc.8 : Cartes de l'Afrique possible et de l'Afrique réelle (source : Dubresson A., Marchal J.-Y. et Raison J.-P., 1994, Les Afriques au sud du Sahara, Paris-Montpellier, Belin-Reclus, coll. « Géographie universelle »).

Doc.9 : Cartes des territoires africains colonisés en 1880 et 1914 (source : Short J., 1982, An Introduction to Political Geography).

Doc.10 : Carte de la géographie physique et humaine des tracés frontaliers (source : Foucher M., 1988, Fronts et frontières, Paris, Fayard).

Doc.11 : Carte de la frontière soudano-tchadienne et le conflit du Darfour (source : Le Monde du 28 janvier 2004).

Doc.12 : Carte du Sahara et ses frontières étatiques (source : Pons F.-X., 1997, « Le Sahara et ses frontières étatiques : géopolitiques et enjeux », L'Information Géographique, n° 4).

Doc.13 : Article intitulé « Lions et crocodiles, gardes-frontières contre les clandestins », Le Monde du 24 janvier 1998).

« Cartographier les marais littoraux atlantiques français »

Doc.1 : Cartes au 1/100 000 (TOP 100) : La Rochelle – Royan, n° 39 et Nantes – Les Sables d'Olonne, n° 32

Doc.2 : Cartes 1/50 000 : topographiques (1990 et 1959) et géologique (1975) de l'Aiguillon-sur-mer

Doc.3 : Carte topographique 1/50 000 : Challans

Doc.4 : Image SPOT Arcachon

Doc.5 : Carte dite de Cassini n° 101 (extrait)

Doc.6 : Extraits de « Atlas des espaces naturels du littoral » - Pays de la Loire Poitou-Charentes de l'Aiguillon-sur-mer à Marans 1995

Doc.7 : Photographie aérienne : Les « claires » de Marennes, in Documentation photographique 1977.

« Les discontinuités microgéographiques »

Doc.1 : Des barbelés sur la prairie (source : Morris & Gosciny, 1967, Des Barbelés sur la prairie, Paris, Dupuis, p. 4, 20 et 34).

Doc.2 : Tableau de J. Ochtervelt, 1665, Musiciens de rue à la porte, City Art Museum, Saint-Louis.

Doc.3 : Texte de George Orwell cité par E. Goffman, La Mise en scène de la vie quotidienne. La représentation de soi, Paris, Minuit, 1973, p. 119.

Doc.4 : Textes de Marcel Proust, A l'Ombre des jeunes filles en fleurs et Le Côté de Guermantes.

Doc.5 : Le terrain de rugby in Petiot G., 1990, Dictionnaire de la langue des sports, Paris, Le Robert.

Doc.6 : Deux photographies de barrios cerrados dans les villes latino-américaines (source : Borsdorf A., 2002, « Vor verschlossenen Türen. Wie neu sind die Tore und Mauren in lateinamerikanischen Städten ? », Geographica Helvetica, n° 4).

Doc.7 : Photographie d'une entrée de résidence privée à Johannesburg en Afrique du Sud (source : Le Monde Diplomatique, mars 1996).

Doc.8 : Dessin de la maison coloniale (source : G. Escourrou, Le Climat et la ville, Paris, Nathan, 1991).

Doc.9 : Cartes de la perception du centre de Boston (source : Lynch K., 1960, The Image of the City, Cambridge, MIT, version française, 1976, L'Image de la Cité, Paris, Dunod).

Doc.10 : Les portes (source : Cole E. (dir.), 2003, Grammaire de l'architecture, Paris, Dessain & Tolra).

Doc.11 : Composition lithographiée d'une maison parisienne de quatre étages (source : Quartley J., 1947 reproduite par Staszak J.-F., 2001, « L'espace domestique : pour une géographie de l'intérieur », Annales de Géographie, n° 620).

Doc.12 : Quelques couvertures de livres ou de revues (source : Razac O., 2000, Histoire politique du barbelé. La prairie, la tranchée, le camp, Paris, La Fabrique-éditions).

Doc.13 : Gravure d'Arles et de ses arènes au XVIII^e siècle (source : J.-B. Guibert).

« Enjeux et vulnérabilité face au risque sismique. Application à la ville de Nice »

Doc.1 : Carte topographique IGN TOP25 n°3742 OT

Doc.2 : Aéroposter de la ville de Nice

Doc.3 : Une série de 13 cartes schématiques issues du SIG « Nice-Gemitis », (C. Lutoff, 2001 ; BRGM et Mairie de Nice, 2002) montrant le zonage des dommages potentiels en cas de séisme « figure »

Doc.4 : Démarche d'analyse de la valeur et d'identification des enjeux (C. Lutoff, 2001)

Doc.5 : Moyens disponibles et vulnérabilité des fonctions vitales

Doc.6 : Enjeux et vulnérabilité de l'organisation institutionnelle

Doc.7 : Mesure et paramétrage des enjeux, éléments urbains exposés et dommageables.

« Les paysages des Pyrénées orientales »

Doc.1 : Carte 1/100 000 (TOP 100) : Béziers – Perpignan

Doc.2 : Carte de la végétation 1/200 000 : Perpignan

Doc.3 : Cartes topographiques 1/50 000 : Céret (1964 et 1990), Argelès-sur-Mer (1909, 1939, 1973 et 1990).

Doc.4 : Extraits carte dite de Cassini (2)

Doc.5 : Extraits du recensement de la population 1999 (Sources INSEE) : a - Evolutions démographiques du département des Pyrénées orientales 1982 – 1999 et fiches - profil des communes de Argelès-sur-mer (b), Céret (c), Saint-Laurent-de-Cerdans (d), Caixas (e) et Valmanya (f).

« La Région en France, acteur territorial »

Doc.1 : les Régions (France métropolitaine)

Doc.2 : extrait d'un rapport sur « la régionalisation en Europe », Union européenne, 1999

Doc.3 : extrait d'un article de L. Thomsin, « la Région en Belgique... » dans Guellec A.(dir) La Région européenne, la marge de manœuvre, PUR, 1995

Doc.4 : les CPER et les fonds structurels : le Nord-Pas de Calais, extrait de GERI, L'investissement public et les acteurs du développement régional, 1997

Doc.5. Les contrats de plan Etat-Région, sources diverses

Doc.6 : extrait de INSEE, « Tableaux de l'économie française » 2003-2004 : les finances des collectivités locales

Doc.7. Extrait d'un « sondage Ouest-France effectué dans trois régions de l'Ouest » et articles, 2004.

« Risques naturels et construit social en milieu urbain en Amérique andine : le cas de Quito, Equateur »

Sources : R. D'Ercole, IRD Quito : risques dans le district métropolitain de Quito (DMQ) ; Seminario Gestión de riesgo y prevención de desastres, 2001 ; P. Peltre, IRD Bondy.

Doc.1 : Carte orographique de Quito et de ses environs ; image « 2D » de la carte des zones de risque de glissement (massif volcanique du Pichincha Guagua et Quito)

Doc.2 : Principaux séismes ayant affecté Quito

Doc.3 : Approvisionnement en eau du DMQ et menace volcanique

Doc.4 a, b : Effets des éruptions récentes (2 séries de photos)

Doc.5 : Lahars secondaires probables dans Quito en cas d'éruption du Pichincha

Doc.6 : Nombre d'événements enregistrés à Quito entre 1900 et 1986

Doc.7 : Effets des aléas hydroclimatiques (photos)

Doc.8 : Zones de Quito affectées par des inondations dues aux insuffisances du réseau d'égout

Doc.9 a,b,c : Glissement de terrain dans les quartiers de Quito (4 séries de photos)
 Doc.10 a, b : Menaces morphoclimatiques (coulées boueuses et laves torrentielles ; 1 photo)
 Doc.11 : Analyse historique en trois périodes
 Doc.12 : Fréquence mensuelle des accidents à Quito 1900-1988 ; Quito : fréquence des accidents
 Doc.13 : Prévoir
 Doc.14 a, b : Prévenir : mesures de protection (2 séries de photos)
 Doc.15 : Réduire les vulnérabilités (photos)
 Doc.16 : Les éléments urbains vulnérables en cas d'alerte orange et de chute de cendres : tableau.
 Doc.17 : Texte (2 pages) d'A. Sierra (2001) : « La division sociale du risque d'origine naturelle. Les boues de Quito en Equateur ».

3.2 Leçon de géographie hors programme

Comme l'an dernier, chaque sujet proposé a été traité par trois candidats. Ce système donne entière satisfaction au jury dans la mesure où il améliore l'évaluation des exposés et limite les écarts de difficultés entre les sujets proposés. Ceux-ci demeurent bien entendu très diversifiés et couvrent de nombreux champs de la géographie. **Le concours de l'agrégation de géographie évalue les connaissances et compétences de «généralistes» très cultivés et non pas de chercheurs spécialisés.** Ainsi, pour la leçon hors-programme, nul volet de la discipline ne peut être écarté de la préparation des candidats. En témoigne la liste des sujets proposés lors de la session 2004.

La qualité des leçons fut très contrastée, les notes se répartissent entre 1 et 17 sur 20, comme l'indique le tableau suivant :

Note	Fréquence	Note	Fréquence
01-03 04-06 07-09	24/70 15 13	10-12 13-15 16-17	8 8 2

L'exposé des candidats dure trente minutes au maximum et est suivi d'un débat de vingt-cinq minutes au maximum avec tous les membres du jury. Ce questionnement très dense fait partie intégrante de l'évaluation de la leçon et ne peut en aucun cas être négligé par les candidats. L'attribution de la note est le fruit d'une décision collective de la commission.

Les conseils qui suivent sont destinés à aider les candidats de la prochaine promotion. Ils concernent la forme, la qualité de présentation et le fond scientifique de toute leçon.

Forme et présentation

- **Les documents de soutien** : il est inutile de multiplier les transparents dans le cadre de la présentation de la leçon ; deux à trois documents suffisent dès lors qu'ils sont l'objet d'une véritable interprétation. La faculté à commenter une carte, une photographie ou encore un tableau fait partie de l'évaluation de la leçon. Par ailleurs, le candidat peut aussi montrer certains documents trouvés dans divers ouvrages ou atlas, aux membres du jury, en veillant à ce que chacun ait le temps de découvrir ce qui lui est proposé. Il est aussi conseillé de faire afficher quelques cartes, planisphères ou autres documents dans la salle d'interrogation, sous réserve bien entendu, de les utiliser pendant la leçon.
- **Le plan détaillé de la leçon** : il est très utile qu'il soit visible pendant tout le temps de la leçon plutôt que par intermittences. Il peut être consigné sur un tableau-papier qui est installé dans la salle d'interrogation par les appariteurs ou sur un transparent, selon l'utilisation du tableau et du rétroprojecteur que le candidat prévoit pendant sa leçon.
- **La maîtrise de l'exposé** : s'agissant d'une leçon et d'un concours de recrutement de professeurs, il faut éviter de lire son papier pendant la leçon. N'oublions pas que le métier d'enseignant exige **un effort de communication et de conviction**. De même, le jury apprécie les candidats qui gèrent bien le temps dont ils disposent, en évitant d'achever leur exposé au bout de vingt minutes ou, au contraire, en « expédiant » la troisième partie de leur travail, faute de temps suffisant.

Compétences et connaissances évaluées

- **Les connaissances scientifiques** : le contenu disciplinaire des leçons doit être irréprochable ; ainsi, nul candidat ne doit paraître surpris par des sujets très classiques portant sur l'environnement, les puissances, la carte, la ville, l'espace rural, la géographie économique... La leçon de géographie ne doit pas être seulement le résultat de six heures de préparation mais aussi **l'expression de la culture géographique générale acquise au cours de toutes les années de formation universitaire**. Il est demandé aux candidats **de maîtriser les grandes lignes de l'épistémologie et de l'histoire de leur discipline** ; les questions portant sur l'évolution de la géographie, les grands auteurs, les diverses branches de la discipline, les revues de géographie, les grandes thèses qui ont marqué certains courants... sont très fréquentes. De même, toute approximation conceptuelle est sanctionnée dès lors qu'il s'agit de références disciplinaires : espace, région, territoire, échelle, représentation, littoral, ville, etc.
- **Le savoir-faire** : le jury apprécie certaines **qualités de présentation**, à savoir : la clarté et la concision de l'exposé, la faculté à hiérarchiser les informations, le rythme du discours, la capacité à convaincre et à capter l'intérêt des auditeurs, l'utilisation d'un langage simple surtout quand le thème à traiter est complexe, le respect des règles basiques de la cartographie (soin, échelle, orientation, titre, choix des figurés en fonction de l'information à représenter...).

L'importance de l'introduction

- **Il faut problématiser la leçon** : le principe n'est pas d'accumuler le maximum d'informations sur le thème ou l'espace proposé, mais de formuler une problématique pertinente et bien adaptée à l'étude. La problématique doit être claire, si possible rédigée avec le plan de la leçon. Cette observation est aussi très importante pour les sujets de géographie régionale : il faut éviter coûte que coûte les monographies descriptives et érudites.
- **Il faut définir** : l'introduction convient aussi aux définitions des notions essentielles contenues dans le libellé du sujet ; voici quelques exemples qui devraient inviter à réfléchir dans ce sens : ville et culture, la métropolisation, l'étalement urbain, géographie et environnement, les formes spatiales de la croissance économique... Pour éviter les dérives en hors-sujet, toujours sanctionnées, il est indispensable d'accorder **une réelle attention à la définition des notions** : tous les mots du sujet ont leur importance. Mais il n'est pas nécessaire de relire, pendant le déroulement de la leçon, les définitions de tous les dictionnaires de géographie depuis celui de Pierre George en 1970, si ce n'est que pour démontrer parfois l'évolution de la pensée géographique. (voir par exemple, la définition de la montagne). Aucun dictionnaire de géographie n'est à privilégier, en revanche leur utilisation est indispensable.

La compréhension des espaces et des territoires

- **Le croisement de l'espace et du temps** : avant d'affirmer le caractère innovant (ou « miraculeux ») de telle ou telle organisation spatiale observée, il est parfois utile d'interroger le passé. Ainsi par exemple, les réseaux de villes qui se multiplient actuellement rappellent d'une certaine manière l'organisation hanséatique, la décapole alsacienne... (voir le sujet sur le polycentrisme européen). Tout territoire possède une épaisseur temporelle, a parfois enregistré des cycles de développement, des crises, des recompositions... Une étude régionale ne peut donc pas se limiter à un constat de la situation actuelle ; l'intérêt doit aussi être porté sur la dynamique spatiale et temporelle (voir les sujets portant sur l'Amazonie, Java, les Pays-Bas...).
- **Le rôle des acteurs** : curieusement, alors que la géographie s'affiche résolument de nos jours comme une science sociale, trop nombreux sont encore les candidats qui négligent l'étude des acteurs privés, publics, associatifs dans des thématiques portant par exemple sur l'étalement urbain, la culture en ville, l'aménagement, les fronts pionniers... Les représentations, les enjeux, les conflits, la gouvernance sont autant de thèmes associés à l'étude des acteurs sociaux et spatiaux.
- **La globalité des espaces et leurs articulations** : dans certains cas, la lecture attentive d'une carte d'atlas aurait permis de ne pas réduire abusivement l'étendue et la problématique du sujet : voir par exemple le cas de l'Amazonie, trop étudiée dans le cadre étatique brésilien et en oubliant les autres États voisins qui disposent aussi d'une « fenêtre » ou d'une marge amazonienne. De même, un sujet comme « la mer et l'Europe » ne doit pas être limité à la

seule analyse des littoraux et façades maritimes ; les notions d'avant-pays et d'arrière-pays doivent être explorées sous peine de ne traiter que trop partiellement la question. Enfin, nul n'est autorisé à supprimer a priori les dimensions naturelles et environnementales d'un sujet comme les détroits, les corridors, la « mer et l'Europe », etc. Un minimum de connaissances sur la géomorphologie littorale et l'hydrologie marine par exemple est attendu.

Se préparer à l'exercice des questions

- **L'évaluation des candidats ne repose pas uniquement sur l'exposé de la leçon.** Dans la seconde partie de l'épreuve, tous les membres de la commission questionnent les candidats pour obtenir quelques précisions, compléments, explications, corrections...Il arrive que certaines questions paraissent plus difficiles et « pointues » que d'autres ; dans ce cas, il s'agit de voir jusqu'à quel niveau le jury peut augmenter la note du candidat. A cet exercice, parfois difficile et épuisant, il est bon de se préparer au cours de l'année. Les questions posées aux candidats sont très diversifiées et évoluent, bien entendu, en fonction du sujet. Toutefois, certaines d'entre elles reviennent fréquemment.
- **Parmi les questions les plus fréquentes**, on retiendra : les demandes de compléments de définitions des notions qui n'ont pas été l'objet d'une attention suffisante. On peut citer la ville (on ne peut se contenter du seuil des 2000 habitants !), le détroit international (voir définition juridique), le milieu, etc. En outre, le jury suggère aux candidats quelques comparaisons spatiales (voir l'étalement urbain aux États-Unis et en Europe occidentale). Parmi les questions les plus fréquemment posées, on citera aussi : des noms de géographes dans les domaines de la géographie tropicale, quantitative, culturelle, environnementale..., des noms de revues et leur domaine de spécificité, des thèses. Enfin, pour de nombreux sujets, les candidats n'ont pas saisi les enjeux épistémologiques, sociétaux, éducatifs, géopolitiques : c'est pourquoi de nombreuses questions orientent la réflexion des candidats dans cette direction.

En conclusion, nous reviendrons sur les modalités de préparation de l'épreuve. Tous les membres du jury sont conscients du degré de stress des candidats. D'ailleurs, la décontraction lors d'une telle épreuve serait sans doute mal venue et incompréhensible. Des hésitations, des maladresses commises pendant la leçon ne seraient peut-être pas observées dans une classe. Toutefois, ce n'est pas une raison pour oublier les règles de base de la préparation : tout candidat, avant de se plonger dans la lecture partielle des références bibliographiques communiquées et des ouvrages demandés aux appariteurs, doit d'abord s'interroger sur le sens des termes du sujet (et donc utiliser les dictionnaires), dégager une problématique, mobiliser ses connaissances (nul n'est vraiment totalement «sec» devant un sujet, il faut s'en convaincre), puis consulter des «manuels» sans oublier par exemple la GU qui souvent offre des idées de problématique intéressantes pour les sujets de géographie régionale.

Béatrice COLLIGON, Philippe GERVAIS-LAMBONY, Jean-Pierre RENARD, Muriel ROSEMBERG, Laurent SIMON, Jean-François STASZAK.

Liste des sujets de leçon de géographie hors programme

- **Géopolitique de l'eau (mers et océans exclus).**
- **La mer et l'Europe**
- **La métropolisation dans les Amériques**
- **Ville et culture**
- **Pierre Gourou**
- **Les Pays-Bas**
- **Centre et centralité dans les villes françaises.**
- **L'Amazonie**
- **Le polycentrisme européen**
- **La « crise de la géographie » française et ses héritages.**
- **Java**

- Ville et urbanité
- L'étalement urbain (Urban Sprawl)
- Ville et environnement
- Qu'est-ce qu'une carte ?
 - Espace rural et ruralité au Canada et aux Etats-Unis (espaces arctiques et sub-arctiques exclus)
- La géographie post-moderniste.
- Les tempêtes et leur dynamique en Europe
- Les détroits
- L'Autre et l'Ailleurs
- Corridors et couloirs
- Géographie et environnement
- Les mutations des représentations du monde à la Renaissance.
- Les formes spatiales de la croissance économique (échelles locale et régionale).
- L'étude des puissances en géographie
- Mondialisation et identités territoriales locales.

3.3 Commentaire et confrontation de documents d'histoire

Le jury tient à saluer, à nouveau, le sérieux et la qualité générale de la préparation. Cependant, la prestation de certain(e)s candidat(e)s témoigne encore de nombreuses insuffisances méthodologiques et de connaissances trop approximatives. La prise en compte des conseils qui suivent pourrait permettre d'atténuer ces insuffisances.

L' épreuve d' histoire consiste en un commentaire et une confrontation de documents ». De fait, les exposés complètement plaqués sur les documents ont été rares mais il faut encore rappeler que **l' épreuve d' histoire n' est pas une simple leçon illustrée par quelques documents**. En d' autres termes, la réflexion doit se porter sur le contenu des documents plus que sur le titre du dossier, et l' activité de commentaire doit être prépondérante.

Méthodologie et problématique

La problématique et le plan doivent être déduits de l' analyse du dossier documentaire De nombreux candidats ont manifesté le souci (louable) d'orienter leur propos selon une problématique. Toutefois, cette préoccupation peut conduire à une dérive qui consiste à plaquer artificiellement sur le dossier des questions tirées du travail général de préparation au cours de l'année. Il en résulte une problématique souvent passe-partout et, surtout, très inadaptée au cas particulier que propose le dossier. La problématique doit absolument être construite à partir des documents du dossier. Logiquement donc les candidats ne doivent pas l'avoir dès le début des six heures de préparation. Il faut d'abord avoir compris l'essentiel du dossier ce qui implique d'avoir réalisé, au préalable, un travail fondamental d'analyse et de définition, et notamment des mots.

Il faut rappeler la nécessité d'une observation fine et attentive de chaque document du dossier avant toute tentative d'interprétation. Cette méthode permet d'éviter les faux et contre sens et, surtout, de ne pas se risquer à des extrapolations imprudentes et fantaisistes. Rigueur et méthode dans l'analyse mettent à l'abri de toute utilisation fallacieuse, et donc dangereuse, des documents notamment des images. La lecture vigilante de l'intitulé des documents peut aider à éviter oublis ou erreurs ; ainsi le repérage d'un casque à pointe au centre d'une gravure peut aider à la compréhension du scénario qui sous-tend l'illustration, de même que la présence de civils sur une photo assortie d'un intitulé explicite (« prisonniers accompagnés de femmes et d'enfants ») peut orienter en l'élargissant l'étude des prisonnier(e)s de la Première Guerre mondiale. Dans tous les cas, une présentation scientifique précise, ni convenue ni rituelle, de chacun des éléments du corpus est attendue. Des mentions comme « d'après Crespin » ou « FSGT » apposées à la « signature » de graphiques ou textes méritent donc d'être explicitées. De même, les mots difficiles et le vocabulaire spécifique doivent être définis, les personnages évoqués présentés, les lieux situés sur une carte, les faits significatifs datés et expliqués. Les affirmations doivent être critiquées et les allusions explicitées. Dans cet ordre d'idée, le commentaire suppose que les propos et points de vue exprimés, plus ou moins explicitement, y compris visuellement, par les témoins et acteurs des périodes à l'étude, soient confrontés aux faits tels qu'établis par les historiens de ces périodes.

Résultats de l'épreuve

Le tableau suivant donne la répartition des notes obtenues par les candidats :

NOTE	Effectif
1	4
2	4
3	8
4	11
5	3
6	7
7	8
8	5
9	2
10	1
11	3
12	6
13	3
15	1
16	3
17	1

La moyenne est 6,93 et l'écart type de 4,18. La médiane se situe à 6.

La préparation du commentaire

Lors de la découverte du dossier, il faut distinguer parmi les documents proposés **une hiérarchie en fonction de leur intérêt historique**. Le temps consacré à chaque document est alors fonction de cette hiérarchie. Lorsque les textes sont longs, il n'est pas inutile d'en faire le plan.

Une première insuffisance des prestations tient aux bibliographies. De nombreux candidats ont ignoré superbement un ou deux ouvrages approfondis, disposés sur les tables à la portée des candidats, et portant précisément sur le sujet. Ces ouvrages constituaient souvent les instruments nécessaires et, parfois, presque suffisants pour traiter la question. Certains même ont dédaigné des ouvrages dont la référence figurait dans le dossier. Beaucoup de candidats se sont ainsi privés d'une information riche, très proche des documents proposés, et dont le volume pouvait être maîtrisé dans le temps de préparation.

Il ne faut pas hésiter au début du travail de préparation à utiliser un instrument comme l'Encyclopaedia Universalis qui souvent permet d'accéder très vite à des données fondamentales, indispensables pour nourrir une réflexion et dont l'ignorance, a contrario, peut être catastrophique. Il ne faut pas hésiter non plus à consulter des ouvrages beaucoup plus approfondis, y compris des chefs d'œuvres même s'ils datent un peu, comme la splendide civilisation de la Renaissance de Jean Delumeau dont les multiples index et illustrations permettent d'avoir un usage très efficace.

Beaucoup de candidats sont réticents à utiliser des ouvrages en anglais, même pour y lire un simple développement de quelques pages très proches du dossier. Il faut aussi rappeler que même des dictionnaires assez généraux peuvent permettre de préciser la personnalité d'un auteur, ce qui aide à préciser le statut d'un document, permet d'en faire la critique et, donc, de mieux l'utiliser.

Une lecture critique des documents est indispensable. Ils ne sont pas «le vrai» mais un point de vue partiel et partial sur le passé qu'il convient d'interroger et de discuter. Chaque document isolé porte en lui ses limites qu'il importe de percevoir. L'étude comparée de deux ou plusieurs documents est souvent féconde : les documents se répondent et se complètent, voire se contredisent. La confrontation prend alors tout son intérêt. Les meilleures prestations correspondent à celles pour lesquelles les candidats ont croisé les informations de deux ou plusieurs documents complémentaires ou concurrents.

Des documents mentionnant des noms de lieux sont trop souvent commentés sans carte. Il est souhaitable aussi que **des candidats à l'enseignement de la géographie et de l'histoire ne cloisonnent pas complètement les deux disciplines**, et n'oublent pas la géographie quand ils font de l'histoire. Symptomatiquement, beaucoup utilisent l'expression "on voit bien que...", alors qu'ils ne montrent rien, et que, par conséquent, l'auditoire peut ne rien voir. (D'autres montrent avec l'angle de leurs feuilles de notes, si bien qu'ils cachent en croyant montrer).

L'exposé oral

Les candidats doivent penser systématiquement que l'histoire est faite avec des sources. Il faut donc faire **une critique de provenance de chaque document**. Il faut présenter l'auteur et le situer dans le temps et dans l'espace. Il faut dater le document sans attendre et en présenter le contexte de façon concise et précise parfois, il est nécessaire de rapporter la genèse du document (par exemple, pour un texte extrait du Livre noir, le jury attendait que le candidat donne le titre complet de l'ouvrage - Le livre noir sur l'extermination scélérate des Juifs par les envahisseurs fascistes allemands dans les régions provisoirement occupées de l'URSS et dans les camps d'exterminations en Pologne pendant la guerre de 1941-1945 - qui figurait dans la bibliothèque à la disposition des candidat (e)s)

Les documents doivent être **commentés dans leurs aspects les plus importants**. Lire une phrase, ce n'est pas la commenter. Lire un long passage est une perte de temps, car les documents sont connus du jury. Ils doivent être mis en relation avec le thème de l'étude, en faire valoir l'intérêt a priori ainsi que certaines de leurs spécificités. Un ou deux documents particulièrement accrocheur(s) peu(ven)t servir d'entrée dans le sujet et en poser le cadre. Il(s) peu(en)t aussi en faire émerger les principaux enjeux et la problématique.

Les faits doivent être situés dans l'espace autant que dans le temps. La réflexion géographique ne doit pas être absente du travail historique. L'étude d'un dossier sur une ville doit privilégier et le site et la situation au moyen de cartes de différentes échelles et spécialement de cartes topographiques. Il faut être attentif aux paramètres de l'espace comme la superficie, qu'elle soit vaste (dans la Rome dépeuplée du XV^e siècle) ou étroite (resserrée dans une enceinte médiévale). Dans un dossier sur les navigations de découvertes dans l'Atlantique, les vents doivent être nommés et situés avant que leur découverte, grâce aux documents, soit étudiée.

La qualité de la communication est un atout même si elle ne peut pallier l'absence de connaissances. La voix, le geste, le déplacement en participent tout autant que le recours à des supports visuels (cartes murales, schémas, arbres généalogiques...) et aux outils à disposition dans la salle (tableau papier, tableau noir, rétroprojecteur).

Il faut s'employer à utiliser un vocabulaire approprié et précis. On ne gère pas un pays, on le gouverne. Il ne faut pas abuser des mots passe partout (ambiguïté, stratégie) et le jargon est souvent faux (« anthropologie calvinienne »). Plutôt que de qualificatifs pauvres comme « fort » (symbole fort) il faut essayer de caractériser l'importance d'un phénomène : l'imprimerie par exemple n'est pas pour Pierre Chaunu un « élément fort » mais un « élément multiplicateur »

Les intitulés du plan doivent être efficaces Cela implique qu'ils soient révélateurs de la problématique adoptée mais cela nécessite aussi qu'ils soient concis et significatifs. Par exemple, dans un sujet sur la population grecque pendant la Seconde Guerre mondiale on préférera comme titre d'une partie « les conséquences de l'occupation » à « les conséquences multiples de l'occupation pour la population grecque : entre propagande et famine » (journée du 24 juin à 14 h).

Une bonne gestion du temps d'exposition est aussi un atout. Trop de candidats ont perdu du temps à introduire le sujet et les documents au détriment de leur traitement et, bien souvent, de la dernière partie de leur exposé.

Conclure

Il faut rappeler que, dans un commentaire historique, la conclusion doit porter non sur le phénomène qu'éclaire le document, mais sur ce dernier, dont il s'agit de montrer l'intérêt historique. Dans le cas de la présente épreuve, la conclusion doit surtout récapituler **en quoi consistent les apports les plus intéressants du dossier pour la connaissance historique**. Le jury a également apprécié que certains candidats, qui dominaient bien la question, aient également pu suggérer que l'ajout d'un document qui ne figurait pas dans le dossier aurait pu changer la perspective de l'interprétation.

Chantal FÉVRIER, Michel NASSIER, Jean-Luc PINOL, Didier POTON

Liste des sujets de commentaire et confrontation de documents d'histoire

Sujets d'histoire moderne

« Le modèle du chevalier à la Renaissance »

1. Le pillage de Brescia (La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du gentil seigneur de Bayart composée par le loyal serviteur, Paris, Société de l'histoire de France, 1878, p. 284, 287).
2. Bayard à Brescia (Symphorien CHAMPIER, Les gestes ensemble la vie du preulx Chevalier Bayard, Lyon, 1525 (présenté par Denis Crouzet, Imprimerie nationale, 1992, p. 169-170)
3. François I^{er} créé chevalier par Bayard (CHAMPIER, op. cit., p. 195-196)
4. Chant premier de l' Arioste (Ludovico Ariosto, Roland furieux, 1516 (trad. fr. François de Rosset).
5. La mort de Bayard (CHAMPIER, op. cit., p. 207-209).
6. Frontispice de l' édition originale Des gestes ensemble la vie dupreulx Chevalier Bayard de Champier, Lyon 1525 (CHAMPIER, op. cit., p. 4).
7. Gravure de Dürer, Le Chevalier, la Mort et le Diable (1513) (Erwin PANOFSKY, La vie et l' art d' Albrecht Dürer, Paris, 1987).

« Image et religion à la Renaissance »

1. Extrait de la Vie de Quentin Messys, peintre d'Anvers (Karel Van Mander, Le livre des peintres, Vies des plus illustres peintres des Pays-Bas et d'Allemagne, Les Belles Lettres, Paris, 2002, t. 1, p. 88)
2. Calvin : Qu'il n'est licite d'attribuer à Dieu aucune figure visible (Jean Calvin, Institution de la religion chrestienne, 1559 (in Jacqueline Lichtenstein, La peinture, Larousse, 1995, p.115-118).
3. Pillage de l'abbaye Saint-Florent près Saumur (1562) (Dom Huynes, Histoire de l'abbaye Saint-Florent, publié par Célestin Port, « Pillage de l'abbaye Saint-Florent près Saumur en 1562 » , Revue d'Anjou, 1867, p. 262-271).
4. Le concile de Trente : Décret... sur les saintes images (Lichtenstein, op. cit., p. 122-123).
5. Tableau de Giorgio Vasari : saint Luc peignant la Vierge (Florence, Santa Annunziata, Edouard POMMIER, Théories du portrait de la Renaissance aux Lumières, Gallimard, Paris, 1998.

« La paix, une utopie de la Renaissance ? »

1. Erasme appelle à la paix (Querella Pacis, cité par Georges LIVET, Guerre et paix de Machiavel à Hobbes, Colin, Paris, 1972, p. 100, 103).
2. Thomas More, extraits de L' Utopie (trad. de Victor Stouvenel, cité par LIVET, op. cit., p. 111-116).
3. La rencontre du Camp du Drap d' or selon Martin D BELLAY, Mémoires, Paleo, Paris, 2002.
4. Extraits du Traité de Madrid (1526) (publié par J. DU MONT, Corps universel diplomatique du droit des gens, t. IV, Amsterdam-La Haye, 1726, p. 399 sq.).

« Production et diffusion des images en Italie »

1. Vasari, extraits de la Vie de Domenico Ghirlandaio (Giorgio VASARI, Les vies des meilleurs peintres, sculpteurs et architectes. 2^e partie, éd. André Chastel, Berger-Levrault, Paris, 1989, t. 4, p. 221-225).
2. Vasari, extraits de la Vie de Perugin (VASARI, op. cit., p. 361-368).
3. Vasari, troisième partie, préface, (VASARI, op. cit., t. 5, p. 21).
4. Vasari, extraits de la Vie de Léonard de Vinci (VASARI, op. cit., t. 5, p. 40-41).
5. Gravure de Girolamo Mocetto, La calomnie d'Apelle (Gisèle LAMBERT, Les premières gravures italiennes, quattrocento, début du cinquecento, BNF, Paris, 1999, p. 342). (inscriptions : SOSPITONE, INVIDIA, CALUMNIA DAPELE, INOCENTIA, PENITENTIA, VERITA).

« Naviguer vers le levant en passant par le Ponant »

1. Lettres de Christophe Colomb, analyse par Las Casas (Bartolome de LAS CASAS, Histoire des Indes, Seuil, Paris, 2002, t. I, p. 105-106).
2. Lettre de Marco Paolo Toscanelli à Christophe Colomb (cité par LAS CASAS, op. cit., p. 147-149).
3. Journal de bord de Christophe Colomb (1492), extraits et analyse (Christophe COLOMB, La découverte de l'Amérique. I. Journal de bord. 1492-1493, Maspero, Paris, 1981, p. 35-58).
4. Cabral arrive au Brésil (João de BARROS, Décades de l'Asie, 1552-1563, Documentation photographique, 1972, n° 6001).
5. Gonneville au Brésil (Ch.-A. JULIEN, Les Français en Amérique pendant la première moitié du XVI^e siècle, PUF, Paris, 1946, p. 25-40).

« Erasme (1469-1536) »

- Document n° 1 : Lettre d'Erasme à Alde Manuce (1507), Correspondance, édition intégrale, t. 1 (1484-1514) textes traduits et annotés par Marie Delcourt,
Document n° 2 et 3 : Erasme, Eloge de la Folie, chap. XLVI-XLIX (1509), extrait, Paris, Garnier-Flammarion, 1964
Document n° 4 : Erasme, Traité sur le libre-arbitre (1524), extraits, dans Meslin M., Loew J., Histoire de l'Eglise par elle-même, Paris, Fayard, 1978.

« La Réforme protestante et le livre »

- Document n° 1 : Martin Luther, Préface à la Fastenpostille (1522), extrait, cité par J.-L. Flood dans J.-F. Gilmont, La Réforme et le livre, Paris, Cerf, 1990
Document n° 2 : Martin Luther, A la noblesse chrétienne de la nation allemande sur l'amendement de l'Etat chrétien (1520), dans Martin Luther, extrait, Les grands écrits réformateurs, Paris, Garnier-Flammarion, 1992
Document n° 3 : Martin Luther, Le Petit Catéchisme (1529), extrait de la préface, La Documentation Photographique, 1989
Document n° 4 : La Bible dite « d'Olivet » , imprimée à Neuchâtel par Pierre de Vingle
Document n° 5 : Edit de Châteaubriant (1551), extraits, dans T. Wanegfellen, La France et les Français, La vie religieuse (XVI^e – mi-XVII^e siècle), Paris, Ophrys, 1994.

« Monarchies et églises dans l'Europe de la Renaissance »

- Document n° 1 : Concordat de Bologne (1516), extraits, dans Isambert, Decrusy, Armet, Recueil des anciennes lois françaises, Paris, 1837, t.XII.
Document n° 2 : Acte de Suprématie du roi Henri VIII (1534), extraits, dans Meslin M., Loew J., Histoire de l'Eglise par elle-même, Paris, Fayard 1978.
Document n° 3 : La paix d'Augsbourg (1555), extraits, dans Meslin M., Loew J., Histoire de l'Eglise par elle-même, Paris, Fayard, 1978.
Document n° 4 : Scènes de l'Inquisition espagnole, gravure (1560), Bibliothèque Nationale, Paris, dans Chaunu P. (dir.), L'Aventure de la Réforme, Paris, Hermé-Desclée de Brouwer, 1986.

« François Ier et la dissidence religieuse »

- Document n° 1 : Panégyrique de François Ier. Réparation ordonnée par le roi pour la mutilation d'une statue de la Vierge par les luthériens (1528), Chantilly, Musée de Condé, dans T. Wanegfellen, La France et les Français. La vie religieuse (XVI^e-mi XVII^e siècle)

Document n° 2: Lettre de François Ier à l'archevêque d'Aix, (1531), dans G. Audisio, Les Vaudois du Lubéron, Une minorité en Provence (1460-1560), Gap, 1964

Document n° 3: Jean Calvin, Christianae Religionis Institutio, Bâle, extrait de l'épître à François 1^{er} (1535), dans T. Wanegfellen, La France et les Français, La vie religieuse (XVIe – mi-XVIIe siècle), Paris Ophrys, 1994.

Document n° 4: La répression de l'Hérésie. J. Cornette, Le Livre et le Glaive. Chronique de la France au XVIe siècle, Paris, A. Colin/SEDES, 1999, d'après D. El-Kenz, Les Bûchers du roi. La culture protestante des martyrs (1523-1572), Ceysse, Champ Vallon, 1997.

« Lire à la Renaissance »

Document n° 1: Lettre de Machiavel à Francesco Venturi (1513), Œuvres complètes, Bibliothèque de La Pléiade, Paris, 1952, dans Chartier, Guglielmo, Histoire de la lecture dans le monde occidental, Paris, Points-Seuil, 19

Document n° 2: Témoignage d'un maître d'école devant le tribunal d'Inquisition de Venise (1568), dans J.-F. Gilmont, La Réforme et le livre, Paris, Cerf, 1990

Document n° 3: Quentin Metsys, Le changeur et sa femme (1514), Paris, Musée du Louvre

Document n° 4: La bibliothèque d'Antoine Robert, dans S. Le Clech-Charton, << La spiritualité des officiers royaux au début du XVIe siècle : Antoine Robert, bourgeois de Paris et secrétaire du roi de Louis XI à François Ier >>, Revue d'Histoire de l'Eglise de France, 77, 1991, p. 113-123.

« Un chantier de la Renaissance : Rome »

Document n° 1: Palais du Vatican, plan, dans B. Jestaz, La Renaissance, Paris, 1987

Document n° 2: Rues nouvelles à Rome aux XVe et XVIe siècles, dans J. Delumeau, La Civilisation de la Renaissance, Paris, Arthaud, 1967

Document n° 3: Palais Farnèse, plan et photographie, dans B. Jestaz, La Renaissance, Paris, 1987

Document n° 4: Michel Ange et la chapelle Sixtine :

- Vie de Michelangelo Buonarroti écrite par Ascanio Condivi son disciple, extrait, dans B. Faguet (éd.), Paris, Climats, 1997
- La Chapelle Sixtine, détail.

Sujets d'histoire contemporaine

« L'Allemagne et les troupes coloniales françaises »

Une partie de ces documents sont extraits de Jean-Yves Le Naour, La Honte noire, l'Allemagne et les troupes coloniales françaises, 1914-1945, Hachette, 2003.

Document 1 : Des prisonniers en 1917 (Musée d'histoire contemporaine/ BDIC)

Document 2 : Caricature d'un journal allemand de 1916. Kladderadatsch, 26 juillet 1916.

Document 3 : Extraits de lettres, contrôle postal, Landau, Juin-septembre 1919, (op. cit. p. 40)

Document 4 : Evangelische Pressedienst, 16 décembre 1919, (op. cit. p. 52-53)

Document 5 : Hitler, Mein Kampf (cité in op. cit. p. 232-233)

Document 6 : Extrait du Frauenbeilage, 25 juin 1922, (op. cit. p. 142).

« Vie quotidienne, famille et enfance : quatre affiches du gouvernement de Vichy 1940-1943 »

Document 1 : Une surprise au Maréchal, Décembre 1940, 35 x 50, dessin d'Alain Saint-Ogan

Document 2 : La Fête des mères, mai 1941, 55 x 75, Dessin d'Alain Saint-Ogan

Document 3 : Noël, c'est la fête de la famille, concours de la plus belle lettre aux prisonniers, décembre 1943, 55 x 75, dessin de Maurice Henry

Document 4 : Collecte du cuivre, 1943, 40 x 60.

« Réactions autour de la conférence de Munich »

Document 1 : Résultats du sondage de l'IFOP de 1938 sur les accords de Munich (Sondages, n° 1, 1939)

Document 2 : Stéphane Lauzanne, Le Matin, 17 Octobre 1938, cité dans Jacques Bouillon et Geneviève Vallette, Munich 1939, p. 184-187, Armand Colin, 1986.

Document 3 : L'anniversaire de l'armistice, Je suis partout, 11 novembre 1938

Document 4 : Dessin de Roger Roy, Gringoire, 7 octobre 1938.

« Soigner pendant la Première Guerre mondiale »

- 1- Le "Petit Journal", N°1282: couverture du dimanche 18 juillet 1915.
- 2- Extrait de Georges DUHAMEL, Vie des martyrs 1914-1916, Paris, Mercure de France, 1918, pp. 162- 165.
- 3- Les malades de l'hôpital cantonal de Genève, in Annette BECKER, Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre. Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre, Noësis, 1998, p.252. Source : archives du CICR, carton 79-476/II e à r.
- 4- Extraits d'observations psychiatriques, in Annette BECKER, op.cit., pp. 340-341. Source : Paul ASSOIGNON, État mental et psychologie morbide en pays occupé, à Lille en particulier, juillet 1919.
- 5- Extrait de Notice médico-légale par le médecin Paul CHAVIGNY, in Sophie DELAPORTE, Les médecins dans la Grande Guerre, 1914-1918, Bayard, 2003.
- 6- Photographie d'un hôpital de campagne canadien. Source : Archives nationales du Canada/Collection de la Défense nationale.

« Les femmes pendant la "Grande guerre" : quelques images, rôles et assignations »

- 1- Carte postale, 1914-1915, Musée d' histoire contemporaine / BDIC copyright in Laurent GERVEREAU, Voir, comprendre, analyser les images, guides Repères, éd. La Découverte.
- 2- Lithographie d'Abel FAIVRE : Ma maman, 1916, H 5 cm, L 6.54 cm ; Historial de la Grande Guerre de Péronne copyright.
- 3- Couverture de la collection "Patrie", 1917, in <http://www.greatwardifferent.com>.
- 4- Affiche américaine de Howard Chandler Christy, vers 1918 in Laurent GERVEREAU, Terroriser, manipuler, convaincre ! Histoire mondiale de l'affiche politique, Somogy, éditions d'art.

« Oppression et résistances, l'exemple de la Grèce »

- 1- Courbes démographiques, in Mark MAZOWER, Dans la Grèce d'Hitler(1941-1944), Les Belles-Lettres, 2002, p. 40. Courbe de L'inflation dans la Grèce occupée, in Mark MAZOWER, op. cit., p. 56.
- 2- Photographie : distribution de nourriture pendant la famine en 1941-42 © 2004 Comité international de la Croix-Rouge.
- 3- Extrait d'une émission radiophonique, in Mark MAZOWER, op. cit. pp. 79-80.
- 4- Message des Britanniques à l'ELAS, in Christophe CHICLET, Les communistes grecs dans la guerre, Collection Histoire et Perspectives Méditerranéennes, éd. L'Harmattan, 1987.

« Prisonnier(e)s »

- 1- Extrait de Hans RODEWALD, Souvenirs de la guerre et de ma captivité en France, in Eckart BIRNSTIEL, Rémy CAZALS, Ennemis fraternels, éd. Presses universitaires du Mirail, 2002, pp. 114- 123.
- 2- Vue du camp de Holzminden avec femmes et enfants prisonniers. 1917 AD Nord.
- 3- Appel du CICR pour la suppression des camps "dits de propagande", in Annette BECKER Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre. Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre, Noësis, 1998, p.327.
- 4- Extraits de lettres du sous-lieutenant Charles de Gaulle à ses parents, juillet 1916 in Sylvie CAUCANAS, Rémy CAZALS et Pascal PAYEN (dir.), Les prisonniers de guerre dans l'histoire, contacts entre peuples et cultures, éd. Privat, 2003.

« Vainqueurs et vaincus »

- 1- Affiche de Lucien JONAS : quatre soldats - un Français, un Anglais, un Italien et un Américain – avec la statue de la Liberté, 1918, Archives départementales du Nord Copyright.
- 2- Extrait de John Maynard Keynes, in Le traité de Versailles vu par ses contemporains, pp. 67-69, traduit de l'allemand par Janine Bourlois, éd. Alvik, 2003.
- 3- Dessin du journal berlinois "Kladderadatsch", L'Autriche décapitée, 1919.
- 4- Extrait de Ulrich Graf von Brockdorff-Ranzau in Le traité de Versailles vu par ses contemporains, op. cit., pp. 115-120. (7 mai 1919).

« Sport et sociétés dans la paix, dans la guerre »

- 1- Pierre de COUBERTIN, in <http://www.aafla.org/>, official olympic reports, 1924.
- 2- Affiche Paris 1924, Jeux Olympiques. Musée d'histoire contemporaine / BDIC copyright
- 3- Article du journal romain Il Messaggero, in Stefano PIVATO, Les enjeux du sport, éd. Casterman-Giunti, coll. XXème siècle, 1994.
- 4- Article de la revue Sport, le 5 août 1936, in Stefano PIVATO, op. cit.
- 5- La quinzaine impériale, in La Documentation Photographique, n° 7029, Pierre ARNAUD, Une histoire du sport, juin 1995.

« Les pupilles de la nation »

Ce dossier reprend des documents figurant dans Olivier Faron, Les enfants du deuil, orphelins et pupilles de la première guerre mondiale (1914-1941), Paris, La découverte, 2001.

Document 1 : Carte des pupilles de la nation en 1921 (op. cit. p.312).

Document 2 : Déclaration lue lors des cérémonies en faveur des orphelins, 14 juillet 1918, (op. cit. pp.118-119).

Document 3 : Les orphelins de guerre de L. Boucher, (op. cit. p.218).

Document 4 : Tableau des pupilles inscrits et subventionnés, (op. cit. p.316).

« Les monuments aux morts »

Document 1 : Le monument aux morts de Crépy-en-Valois, Oise

Document 2 : Monument aux morts de Gentioux, Creuse.

Document 3 : Discours prononcé le 1^{er} décembre 1921 par le président de l'amicale des mutilés lors des obsèques d'un soldat ramené du front à Saint-Christophe en Tarez (Source : Mutilé du Centre, 25 décembre 1921.) Cité in Monique Luirard, La France et ses morts, Les monuments commémoratifs dans la Loire, Université de Saint-Etienne, 1977

Document 4 : Monuments aux morts de Saint Jean de Bonnefonds, Loire

Document 5 : Monument aux morts de Boen, Loire.

« Les unités mobiles de tuerie »

Document 1 : Rapport du commissaire du Reich pour l'Ostland au commissaire général en Biélorussie, 4 août 1941(cité in Raul Hilberg, La destruction des Juifs d'Europe, tome 1, Gallimard, 1985, p. 273)

Document 2 : Adresse de la communauté juive de Kamenka au prince Theodor zu Sayn und Wittgenstein (fin août 1941) (cité in Raul Hilberg, La destruction des Juifs d'Europe, tome 1, Gallimard, 1985, p. 272)

Document 3 : Carte de la position des unités mobiles de tuerie, Juillet 1941 (Raul Hilberg, op. cit., tome 1, Gallimard, 1985, p. 259)

Document 4 : Carte de la position des unités mobiles de tuerie, Novembre 1941 (Raul Hilberg, op. cit., tome 1, Gallimard, 1985, p. 260)

Document 5 : Extraits du rapport de Lev Ozerov rédigé à partir des documents et des témoignages des habitants de Kiev, in Ilya Ehrenbourg et Vassili Grossman, Le livre noir sur l'extermination scélérate des Juifs...pendant la guerre de 1941-1945, écrit entre 1943 et 1946, Actes Sud, 1995, p.74-75.

« Sécurité collective et pacifisme pendant les années 1930 »

Document 1 : Déclaration de Samuel Hoare devant la SDN, 11 septembre 1935.

Document 2 : Discours à la radio de Neville Chamberlain, 27 septembre 1938.

Document 3 : Affiche de Wilchar pour le rassemblement universel pour la paix, 1936.

Document 4 : Dessin paru dans Je suis partout, 11 novembre 1938.